



Rapport d'activité 2018

Volume 3

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,
de la sécurité et qualité des produits et services
(ILNAS)

Mars 2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



TABLE DES MATIERES

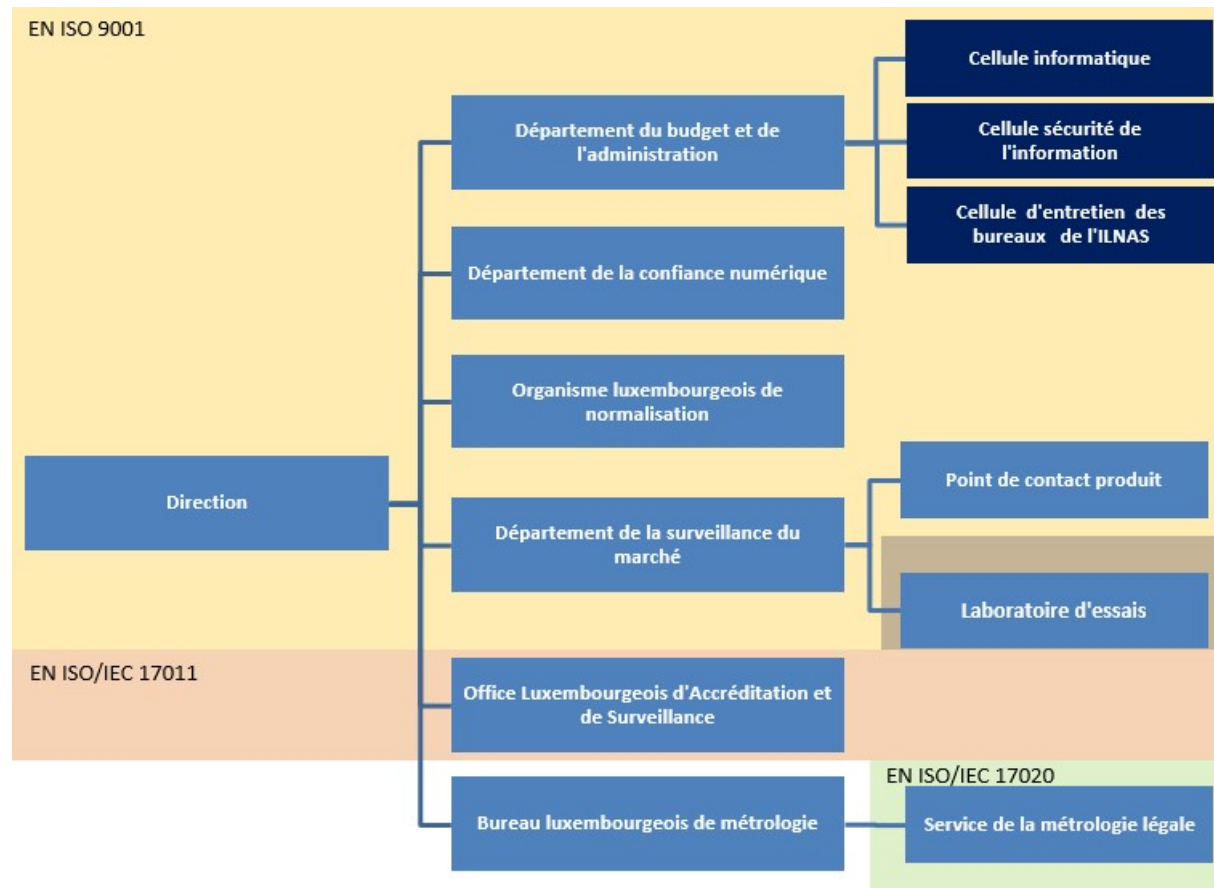
1.	Direction	p. 6
2.	Département budget et administration	p. 12
2.1.	Ressources humaines	p. 12
2.2.	Budget et comptabilité	p. 14
3.	Département de la confiance numérique	p. 15
3.1.	Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)	p. 15
3.2.	Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)	p. 16
3.3.	Publications en lien avec les missions du département de la confiance numérique	p. 17
3.4.	Organisation d'événements en lien avec les missions du département de la confiance numérique	p. 17
3.5.	Economie de la connaissance normative des TIC	p. 18
4.	L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)	p. 19
4.1.	Organisme luxembourgeois de normalisation	p. 19
4.2.	La stratégie normative luxembourgeoise	p. 19
4.3.	Le registre national des délégués en normalisation	p. 20
4.4.	Consultation et vente de documents normatifs	p. 22
4.5.	Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national	p. 22
4.6.	Travaux de normalisation sur le plan national	p. 23
4.7.	Sensibilisation et accès à la normalisation	p. 25
4.8.	Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques	p. 26
5.	Département de la surveillance du marché	p. 27
5.1.	Activités au plan international	p. 27
5.1.1.	Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne	p. 27
5.1.2.	Campagnes européennes	p. 27
5.1.3.	ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)	p. 28
5.1.4.	RAPEX	p. 29
5.2.	Activités au plan national	p. 30
5.2.1.	Collaboration avec l'Administration des douanes et accises	p. 30
5.2.2.	Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques	p. 33
5.2.3.	Secteur automobile	p. 36
5.2.4.	Collaboration avec l'Administration de l'Environnement	p. 39
5.3.	Le laboratoire d'essais de l'ILNAS	p. 39
6.	L'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)	p. 41
6.1.	Le département de l'OLAS en quelques chiffres	p. 41
6.2.	L'OLAS et la formation	p. 42
6.3.	Les activités européennes et internationales de l'OLAS	p. 43
6.4.	La désignation des organismes notifiés	p. 43
6.5.	Promotion de l'accréditation	p. 44
7.	Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)	p. 45



7.1.	Service de métrologie légale	p. 45
7.1.1.	Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE	p. 45
7.1.2.	La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage	p. 46
7.1.3.	Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale	p. 49
7.1.4.	Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale	p. 50
7.2.	La métrologie industrielle et scientifique	p. 50
7.2.1.	Domaine du temps / fréquences	p. 50
7.2.2.	Métrologie des masses et du pesage	p. 52
7.2.3.	Températures et grandeurs électriques	p. 52
7.2.4.	Activités diverses	p. 52



Organigramme





1. Direction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2014-2020, et plus précisément du pilier "Education à la normalisation", la direction de l'ILNAS a procédé, en 2014, à la création, avec l'Université du Luxembourg (UL), d'une formation supérieure de type certificat universitaire dénommée "Smart Information and Communication Technologies (ICT) for business innovation".

Suite au succès de la première promotion de ce certificat universitaire (promotion 2015-2016), l'ILNAS a procédé en 2018, en collaboration avec l'UL, au lancement d'une nouvelle promotion.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/Le-certificat-universitaire-Smart-ICT-for-Business-Innovation-version-2018-a-debute.html>

La direction de l'ILNAS mène également des travaux de recherche qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental visant à favoriser le développement et la promotion du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En 2018, l'UL et l'ILNAS ont conduit l'exécution du programme de recherche dénommé "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT"" (2017-2020).

https://www.en.uni.lu/research/fstc/computer_science_and_communications_research_unit/research_projects/ilnas_ul_snt_research_programme_on_digital_trust_in_smartict

<https://smartict.gforge.uni.lu/>

Ce dernier est motivé par un objectif commun, via le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), de contribution au développement du Luxembourg comme centre européen d'excellence et d'innovation pour la sécurité, fiabilité et confiance de systèmes et services en technologies du type "Smart ICT", à savoir l'informatique en nuage (Cloud Computing), les données de masse (Big Data) et l'Internet des objets (Internet of Things (IoT)).

Ce programme de recherche servira à développer un nouveau diplôme national universitaire de type Master (Bac+5), en formation continue, dans le domaine identifié: "Smart secure ICT for business innovation".

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/education-recherche/normalisation-recherche.html>

En octobre 2018, dans le cadre de ce programme de recherche, l'ILNAS et l'Université du Luxembourg (avec le support du GIE Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC)) ont présenté le White Paper "Data Protection and Privacy in Smart ICT – Scientific research and technical standardization", développé avec le support du Ministère de l'Économie.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/publication-ilnas-universite-luxembourg-white-paper-protection-donnees-vie-privee-smart-ict.html>



<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/journee-mondiale-normalisation-2018-luxembourg.html>

En 2018, l'ILNAS et le Ministère de l'Économie ont produit (avec le support du GIE ANEC) deux autres White Papers, relatifs aux domaines suivants:

- "Blockchain and Distributed ledgers – Technology, economic impact and technical standardization" (publication – juin 2018)

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/ilnas-white-paper-blockchain-dlt.html>

- "IoT – Technology, economic view and technical standardization" (publication – juillet 2018)

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/nouveau-white-paper-ilnas-internet-of-things.html>

En janvier 2018, l'ILNAS a publié l'analyse normative "Smart ICT" qui présente les activités de normalisation pour le domaine des "Smart ICT" (Cloud Computing, IoT et Big Data) ainsi que pour les questions de confiance numérique associées. Via les différents chapitres du document, les parties prenantes nationales ont ainsi la possibilité de mieux saisir les enjeux de la normalisation technique pour les Smart ICT.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/ans-smart-ict-v2-0.html>

Le 5 avril 2018, le Luxembourg est officiellement devenu membre participant (P-Member) du comité technique international ISO/IEC JTC 1, dédié à la normalisation technique des TIC. Cette implication plus formelle, va permettre au Luxembourg de peser davantage dans les décisions du comité technique et de veiller à la prise en compte de ses intérêts au niveau international, via son comité miroir national présidé par l'ILNAS. Elle garantira également le bon développement des projets en cours au niveau national en matière d'éducation et de recherche en normalisation dans le secteur des TIC.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/Le-Luxembourg-devient-membre-participant-du-comite-technique-de-normalisation-ISO-IEC-JTC-1-dedie-aux-Technologies-de-l-Information-et-de-la-Communication.html>

La réunion plénière du comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1 s'est tenue à Stockholm du 5 au 8 novembre 2018. Le Luxembourg, membre participant de ce comité stratégique depuis avril 2018, y était représenté par la direction de l'ILNAS qui en assure la présidence au niveau national.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/jtc1-plenary-meeting-2018.html>

En novembre 2018, l'ILNAS a publié l'analyse normative "Smart Secure ICT" qui présente les activités de normalisation pour le domaine des "Smart ICT" ainsi que pour les questions de confiance numérique associées.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/ilnas-presente-sa-nouvelle-analyse-normative-smart-secure-ict.html>



La direction de l'ILNAS a également participé à de nombreuses interventions (conférences, réunions, cours, etc.) relevant des domaines de la normalisation et de la confiance numérique.

Dans le cadre de ses activités de développement, la direction de l'ILNAS a délivré de nombreuses présentations, communications et sensibilisations ad hoc:

- Session d'information ILNAS dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA) (16 février 2018).

Ce petit déjeuner fut organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, visant à informer le marché national des activités internationales de normalisation récemment initiées en matière d'IA. Pour cette occasion, des professionnels du secteur de la recherche, de sociétés de conseil ou de service informatique ou encore du secteur public étaient présents afin de découvrir les développements normatifs internationaux du domaine et de faire part de leurs intérêts en lien avec ce sujet.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/session-information-intelligence-artificielle.html>

- Les avancées pour la normalisation technique de l'IA présentées au Luxembourg (29 mai 2018).

Cet événement sur la normalisation technique dans le domaine de l'IA a été organisé par l'ILNAS, avec le GIE ANEC, suite à la première réunion plénière du comité technique ISO/IEC JTC 1/SC 42 – IA, afin de répondre à l'intérêt que suscite le sujet au Luxembourg. En ce sens, l'événement organisé par l'ILNAS visait donc à informer les acteurs économiques nationaux des récents développements du comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC 42.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/Les-avancees-pour-la-normalisation-technique-de-l-Intelligence-artificielle-presentees-au-Luxembourg.html>

- Visite de l'association européenne sans but lucratif (aisbl) Small Business Standards (SBS) à l'ILNAS (08 juin 2018).

Lors de leur venue, les membres de SBS ont pu découvrir les différentes missions de l'ILNAS en matière de qualité et de sécurité, via une présentation proposée par la direction de l'institut. Cette dernière a spécifiquement présenté la stratégie normative nationale, la politique normative des TIC ad hoc, ainsi que les différents développements "Education à la normalisation" et de recherche menés au plan national.

- Présentation par la direction de l'ILNAS du White Paper "Blockchain and Distributed ledgers – Technology, economic impact and technical standardization" au Ministère de l'Économie (13 juin 2018).

En juin 2018, l'ILNAS et le GIE ANEC, avec le support du Ministère de l'Économie, ont publié et présenté le White Paper intitulé "Blockchain and Distributed ledgers – Technology, economic impact and technical standardization". Ce document fournit un état de l'art du domaine selon trois perspectives: les aspects conceptuels et technologiques de la blockchain, son impact économique et commercial, ainsi que les développements normatifs en lien.



<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/retour-evenement-presentation-white-paper-blockchain-and-distributed-ledgers.html>

Par la suite (19 juin 2018 et 12 juillet 2018) l'ILNAS, avec le GIE ANEC, a organisé deux autres événements, sur demande du marché, afin de présenter le White Paper dédié au domaine Blockchain et Distributed Ledger Technologies (DLT), dans les locaux de l'ILNAS.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/deuxieme-evenement-presentation-white-paper-blockchain-and-distributed-ledgers.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/troisieme-evenement-presentation-white-paper-blockchain-and-distributed-ledgers1.html>

- Présentation lors de l'événement organisé par le département de la confiance numérique de l'ILNAS (25 juin 2018).

A l'occasion de la publication des deux guides du département de la confiance numérique de l'ILNAS – "Trust Services under the eIDAS Regulation" et "An Introduction to the e-Archiving Framework in Luxembourg" - l'ILNAS a organisé le 25 juin 2018 dans les locaux de l'institut un événement de présentation "ILNAS Breakfast: Establishing Trust in the digital world". La direction de l'ILNAS a notamment tenu l'introduction de cet événement.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/2018/publication-guides-services-confiance-eidas-et-archivage-electronique.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/2018/retour-cybersecurity-breakfast.html>

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC41 – IoT (26 juin 2018).

Le comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC 41 s'est réuni au sein des locaux de l'ILNAS. Les délégués nationaux en normalisation inscrits dans ce groupe de travail ont pu vérifier les activités de normalisation ad hoc au niveau international, notamment via la présentation du bilan de la troisième réunion plénière de l'ISO/IEC JTC 1/SC 41 qui s'est tenue à Berlin du 13 au 18 mai 2018, et échanger leur point de vue et leurs intérêts pour ces différents travaux.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/reunion-comite-etude-national-ISO-IEC-jtc1-sc-41-internet-of-things-retour-troisieme-reunion-pleniere-internationale.html>

- Organisation et présentation lors d'un workshop ILNAS-Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) (06 juillet 2018).

La direction de l'ILNAS a organisé, en juillet 2018, en collaboration avec le GIE ANEC, un workshop commun avec l'ETSI. Furent présentés les développements de la normalisation technique dans le domaine de l'IoT, via, notamment, la présentation du White Paper "IoT – Technology, economic view and technical standardization", développé par l'ILNAS et le GIE ANEC, avec le support du Ministère de l'Économie, ou encore l'introduction des différentes activités de l'ETSI en lien: "oneM2M" et "5G". Un



panorama des développements nationaux en matière d'éducation à la normalisation technique était également à l'ordre du jour pour les nombreux professionnels du secteur des TIC qui s'étaient donné rendez-vous pour cette matinée de conférence.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/workshop-ilnas-etsi-2018-quelles-avancees-pour-la-normalisation-technique-internet-of-things.html>

- Participation à une réunion Joint Initiative for Standardisation (JIS) – Action 3 "Education about Standardisation" (Bruxelles, 19 septembre 2018).

La direction de l'ILNAS, accompagnée par le GIE ANEC, a participé à Bruxelles, au Comité européen de normalisation - Comité européen de normalisation électrotechnique (CEN-CENELEC), à une réunion JIS – Action 3 "Education about Standardisation". La JIS correspond à une initiative volontaire et non contraignante lancée par la Commission européenne en 2016. Elle définit une vision commune de la normalisation européenne et vise tant à moderniser qu'à mieux déterminer les priorités du système européen de normalisation pour, notamment, délivrer les normes en temps opportun pour le marché.

- Présentation lors du comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC42 – IA (20 septembre 2018).

Le comité miroir national de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC 42 s'est réuni au sein des locaux de l'ILNAS. Les délégués nationaux en normalisation inscrits dans ce groupe de travail ont notamment préparé des positions à adopter en regard des développements normatifs du comité technique, en lien avec la réunion plénière du comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC 42 planifiée du 8 au 12 octobre 2018.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/luxembourg-preparation-participation-deuxieme-reunion-pleniere-comite-technique-ISO-IEC-JTC1-SC42-intelligence-artificielle.html>

- Présentation lors du colloque "Boosting ICT Business and Innovation: A Comprehensive Approach to Standardization Education in Europe" - ETSI (04-05 octobre 2018).

Dans le cadre de cet événement qui s'est tenu en octobre 2018 à Sophia Antipolis (France), l'ETSI avait invité l'ILNAS à présenter les initiatives luxembourgeoises visant à développer l'éducation à la normalisation. A cette occasion, les réalisations du Luxembourg en la matière ainsi que les projets en cours ont été détaillés.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/participation-et-presentations-ilnas-evenement-etsi-boosting-ict-business-and-innovation-a-comprehensive-approach-to-standardization-education-in-europe.html>

- Organisation et présentation par la direction de l'ILNAS lors de la Journée mondiale de la Normalisation (12 octobre 2018).

Le 12 octobre 2018, le Luxembourg a célébré la 49ème Journée Mondiale de la Normalisation. En lien avec le thème retenu par les organisations européennes et internationales de normalisation, à savoir "Les normes internationales et la 4ème révolution industrielle", l'ILNAS et l'Université du Luxembourg



ont notamment présenté le White Paper "Data Protection and Privacy in Smart ICT – Scientific research and technical standardization", développé avec le support du Ministère de l'Économie.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/journee-mondiale-normalisation-2018-luxembourg.html>

- Visite de Madame la députée européenne Mady Delvaux-Stehres à l'ILNAS (11 novembre 2018).

Lors de sa venue, Madame la députée européenne Mady Delvaux-Stehres a pu découvrir les différentes missions de l'ILNAS en matière de qualité et de sécurité, via une présentation proposée par la direction de l'institut. La direction de l'ILNAS a spécifiquement détaillé la stratégie normative nationale, la politique normative des TIC ad hoc, ainsi que les différents développements "Education à la normalisation" et de recherche menés au plan national.

- Présentation lors de l'afterwork dédié à la normalisation des TIC (06 décembre 2018).

En décembre 2018, l'ILNAS et le GIE ANEC ont convié les délégués nationaux en normalisation du secteur des TIC à un cocktail, organisé au Technoport sur le site d'Esch-Belval, afin de clôturer une année riche en projets. Cet événement avait pour but de remercier cette communauté pour son investissement dans la normalisation technique au Grand-Duché de Luxembourg tout au long de l'année 2018. A cette occasion, les invités ont pu profiter de la présence du Dr. François Coallier, professeur titulaire à l'École de technologie supérieure (ÉTS), école d'ingénierie membre du réseau de l'Université du Québec, et président du comité international de normalisation ISO/IEC JTC 1/SC 41 (IoT).

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2018/ilnas-afterwork-normalisation-tic.html>

- Présentation auprès du National Standards Authority of Ireland (NSAI - Dublin) (19 décembre 2018)

Le 19 décembre 2018, la direction de l'ILNAS, sur demande du NSAI, a présenté en ses locaux la stratégie normative nationale, la politique normative des TIC ad hoc, ainsi que les différents développements "Education à la normalisation" et de recherche menés au plan national. Plusieurs projets intéressent le NSAI, qui s'est positionné pour vérifier des opportunités de partenariat ad hoc entre les deux National Standards Bodies.

<https://www.nsai.ie/>



2. Département budget et administration (DBA)

2.1. Ressources humaines

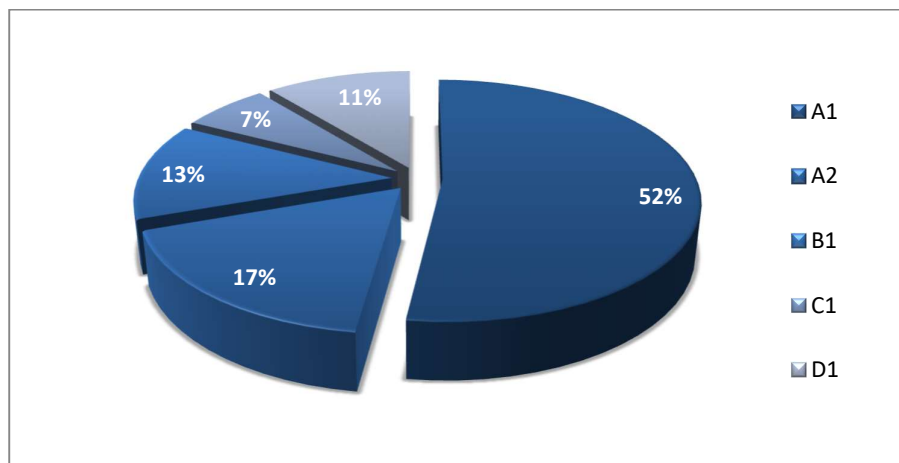
Le tableau ci-dessous montre la composition du personnel de l'ILNAS au 31 décembre 2018.

Groupe de traitement	Fonctionnaires et stagiaires		Employés et stagiaires		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A1	4	14	0	6	24
A2	0	8	0	0	8
B1	3	2	0	1	6
C1	1	0	1	1	3
D1	0	4	0	1	5
Total	8	28	1	9	46

Situation au 31 décembre 2018 / Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

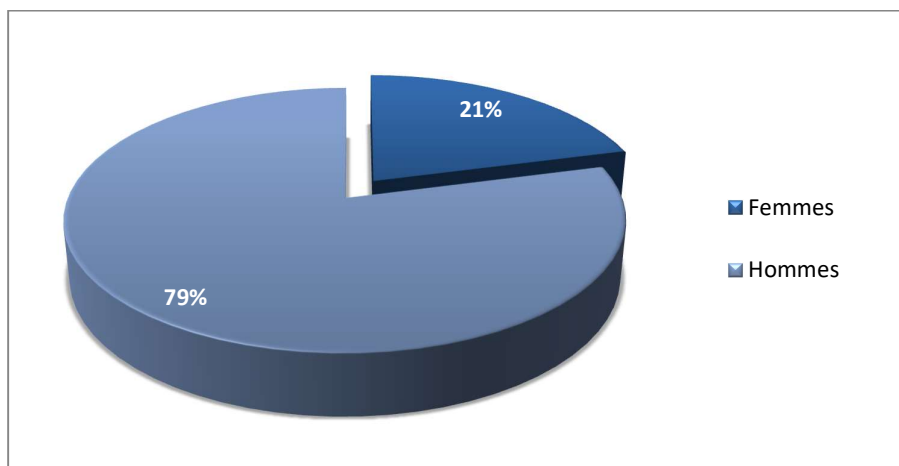
Par ailleurs, huit employés du groupement d'intérêt économique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (GIE-ANEC)" ont assisté l'institut dans la réalisation de missions relevant de la normalisation et de la métrologie industrielle et scientifique telles qu'elles sont définies dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Ces employés ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

La répartition en pourcentage des agents de l'ILNAS selon les différents groupes de traitement se présente comme suit:



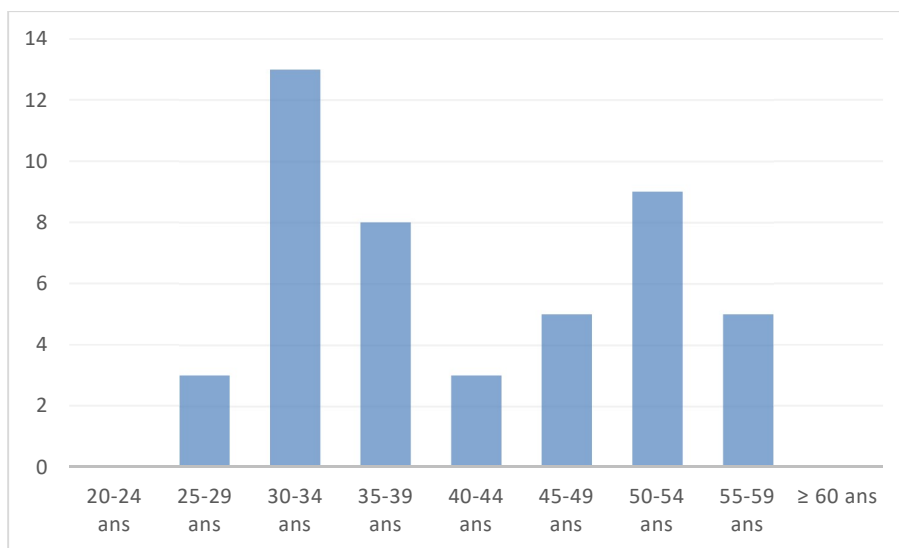
Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Le graphique ci-après montre le pourcentage hommes-femmes de l'ensemble du personnel de l'ILNAS.



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Un troisième graphique montre la répartition des collaborateurs de l'ILNAS par tranches d'âge.



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Cette répartition par tranches d'âge révèle une relative jeunesse du personnel de l'ILNAS qui peut être à l'avantage d'une administration créée en 2008 et en face de multiples défis engendrés par un assez large éventail de missions inscrites dans la loi modifiée précitée du 4 juillet 2014.

En matière de ressources humaines, le DBA est également en charge d'organiser, s'il y a lieu, les examens de fin de stage, de fin de formation spéciale et de promotion de son personnel fonctionnaire. Signalons dans ce contexte que trois fonctionnaires stagiaires ont réussi à l'examen de fin de stage de sorte qu'ils ont pu bénéficier d'une nomination définitive au cours de l'année. De plus, un fonctionnaire a réussi à l'examen de promotion prévu pour son groupe de traitement.

En 2018, aucun fonctionnaire n'est parti en retraite.



Au cours de l'année, quatre postes vacants ont pu être occupés. Au 31 décembre 2018, un poste est encore vacant et devrait être pourvu par les prochaines sessions de recrutement.

La formation continue

Les entretiens de développement professionnel annuels permettent de dégager les besoins réels en formation de chaque membre du personnel. Le plan de formation qui en résulte montre clairement que pour répondre valablement à cette demande en compétences nouvelles, il y a lieu de recourir, outre aux séminaires offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP) à des cours de formation auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Comme les années précédentes, nombre d'agents de l'ILNAS ont profité de cette offre de formation en 2018 et le département budget et administration a ainsi préparé l'assimilation de 29 cours de formation aux cours de formation continue dispensés à l'INAP.

En tout, 74% du personnel de l'ILNAS ont participé tout au long de l'année à des formations proposées soit par l'INAP soit par d'autres organismes de formation continue reconnus pour la qualité de leur enseignement.

2.2. Budget et comptabilité

En matière de comptabilité, le département Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2018 de l'ILNAS est ventilé sur:

- 7 articles du budget des recettes (recettes prévues: 593.851 EUR);
- 28 articles du budget des dépenses (crédits ordinaires votés: 7.060.908 EUR et 898.820 EUR pour des dépenses en capital);
- 1 article du budget des recettes et 1 article du budget des dépenses pour ordre au montant de 50.000 EUR chacun.

Quant à l'exécution journalière du budget, le département a émis 315 engagements et 757 ordonnances avec 1.069 pièces au courant de l'année 2018.



3. Département de la confiance numérique

3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)

Le département de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments de contrôle dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de confiance (PSC) dans le contexte du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abolissant la Directive 1999/93/EC (Règlement eIDAS).

Le département de la confiance numérique a procédé, en 2018, au contrôle du prestataire de services de confiance qualifié LuxTrust S.A. établi au Grand-Duché de Luxembourg, qui délivre des certificats qualifiés et fournit un service d'horodatage électronique qualifié. Ce prestataire a introduit le 14 mars 2018 une notification de supervision, qui a été référencée sous le numéro de surveillance 2018/8/001. Le département de la confiance numérique a participé comme observateur à l'audit initial de certification et à l'audit de surveillance de LuxTrust S.A., qui ont eu lieu aux dates suivantes:

Type d'audit	Dates
Audit initial de certification pour la notification 2018/8/001	7 février – 9 février 2018 13 février – 14 février 2018
Audit de surveillance annuel	26 mars – 30 mars 2018

Ces audits ont été effectués par l'organisme d'évaluation de la conformité français LSTI S.A.S. Les réunions de surveillance avec LuxTrust S.A. se sont tenues le 30 janvier, 4 juillet, et le 3 octobre 2018.

Le département de la confiance numérique a reçu, le 18 décembre 2017, une notification d'un nouveau prestataire de services de confiance, établi depuis septembre 2016 au Grand-Duché de Luxembourg, mais qui réalise certaines activités associées aux services de confiance qualifiés dans d'autres États membres. Un audit de surveillance par le certificateur LSTI S.A.S. a eu lieu en France du 10 au 13 juillet 2018, en présence de collaborateurs de l'organe de contrôle français, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI France). L'ILNAS a participé à des réunions au Luxembourg avec la société en question le 15 janvier, le 3 juillet, et le 8 août 2018. L'ILNAS a signé une convention de collaboration avec l'ANSSI France pour pouvoir assurer la surveillance du prestataire en question.

La Commission européenne (CE) impose à chaque État membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "liste de confiance" ("trusted list") contenant des informations sur les prestataires de services de confiance qualifiés surveillés par l'État membre, ainsi que des informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette liste de confiance, qui a été mise à jour les 6 avril et 31 août 2018 selon les spécifications techniques de la décision d'exécution (UE) 2015/1505 de la Commission du 8 septembre 2015 établissant les spécifications techniques et les formats relatifs aux listes de confiance visées à l'article 22, paragraphe 5, du règlement eIDAS. En particulier, l'ILNAS a accordé le statut qualifié à deux nouveaux services de confiance notifiés par



LuxTrust, à savoir un service de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique et un service de délivrance de certificats qualifiés de cachet électronique; pour ces deux services, la clé privée associée au certificat est gérée par LuxTrust et non pas par l'utilisateur lui-même. Les deux nouveaux services de confiance ont été ajoutés à la liste de confiance du Luxembourg en date du 6 avril 2018 :

<https://gd.lu/TrustedList>

Pour pouvoir exécuter ses missions de surveillance selon le règlement eIDAS, le département de la confiance numérique a participé à des réunions internationales :

- Deux réunions de l'ENISA (Agence européenne de "cyber-sécurité") au sujet de l'article 19 du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance, les 5-6 juin et 18-19 octobre 2018;
- Deux réunions du FESA ("Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures"), les 4-5 juin et 17-18 octobre 2018;
- Une réunion européenne (webinar) sur le "Trusted List Manager" le 26 juin 2018;
- Une réunion de l'ETSI, à savoir le ETSI ESI #63 Meeting, au Luxembourg du 19-20 juin 2018.

3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)

Dans le cadre de la [loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique](#), le département de la confiance numérique effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC). Le statut de PSDC est attribué par l'ILNAS à une personne morale exerçant des processus de dématérialisation ou de conservation formellement reconnus par l'ILNAS comme conformes à la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et les règlements d'exécution applicables. Plus de détails concernant la supervision des PSDC sont disponibles sous le lien suivant:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique.html>

En 2018, trois organisations ont obtenu le statut de PSDC: le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI), le CTIE et la société KPMG Services S.à.r.l.

Le département de la confiance numérique a participé comme observateur aux audits initiaux de certification PSDC et aux audits de surveillance PSDC indiqués dans le tableau ci-dessous.

Organisation	Type d'audit	Dates
CTIE	Audit initial de certification	26 mars – 29 mars 2018
Victor Buck Services S.A.	Audit de surveillance	23 avril – 25 avril 2018
Numen Europe S.A.	Audit de surveillance	11 juin – 13 juin 2018
SIGI	Audit de surveillance	01 octobre – 02 octobre 2018
Lab Luxembourg S.A.	Audit de surveillance	04 octobre – 05 octobre 2018 15 octobre – 17 octobre 2018
KPMG Services S.à.r.l.	Audit de surveillance	03 décembre – 07 décembre 2018 17 décembre 2018



Ces audits ont été effectués par l'organisme d'évaluation de la conformité ICTS S.à.r.l. par rapport aux exigences applicables de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et ses règlements d'exécution.

Dans le contexte de la surveillance des PSDC, le département de la confiance numérique de l'ILNAS a organisé des réunions de surveillance avec des organisations qui ont déjà obtenu le statut de PSDC: avec le SIGI le 01 juin 2018, et avec la société Victor Buck Services S.A. le 25 octobre 2018.

3.3. Publications en lien avec les missions du département de la confiance numérique

En 2018 le département de la confiance numérique a publié deux guides:

- ["Trust Services under the eIDAS Regulation"](#), et
- ["An Introduction to the e-Archiving Framework in Luxembourg"](#).

Le guide intitulé "Trust Services under the eIDAS Regulation" se concentre sur le règlement eIDAS. Il vise à informer les lecteurs sur les différents services de confiance introduits par le règlement eIDAS, à présenter le système de supervision des prestataires de services de confiance qualifiés appliqué par le département de la confiance numérique et à indiquer des incitations à utiliser des services de confiance.

Le guide "An Introduction to the e-Archiving Framework in Luxembourg" présente un aperçu du contexte de l'archivage électronique au Grand-Duché de Luxembourg. Il fournit une introduction au sujet pour les lecteurs qui ne connaissent pas le contexte juridique relatif à l'archivage électronique au Luxembourg. Il vise aussi à informer les organisations qui prévoient de fournir des services de dématérialisation ou d'archivage électronique des différentes exigences à remplir pour obtenir le statut de PSDC. Ce guide présente également la procédure de supervision des PSDC appliquée par le département de la confiance numérique.

3.4. Organisation d'événements en lien avec les missions du département de la confiance numérique

Le 21 juin 2018 a eu lieu à Luxembourg-Hamm un événement organisé conjointement par l'ILNAS et l'association ISACA. Les experts du département de la confiance numérique ont présenté les missions du département, en particulier la procédure de supervision des PSCQ et PSDC. Des experts externes de LuxTrust S.A. et du SIGI ont participé également comme orateurs. L'événement comptait une trentaine de participants externes.

A l'occasion de la publication des deux nouveaux guides, le département de la confiance numérique a organisé un événement de présentation "ILNAS Breakfast: Establishing Trust in the digital world", le 25 juin 2018. Cet événement était animé par les experts de l'ILNAS et l'audience comptait une vingtaine de personnes externes.



3.5. Economie de la connaissance normative des TIC

Niveau européen

Durant l'année 2018, le département de la confiance numérique a participé le 15 mars, le 14 juin, et le 4 octobre 2018 comme représentant national à la plateforme européenne pluripartite de normalisation des Technologies de l'information et de la communication ("European multi-stakeholder platform on ICT standardisation").

L'ILNAS constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC. Dans ce contexte, le département de la confiance numérique a contacté des représentants du marché des TIC au Grand-Duché de Luxembourg afin de les informer des travaux de la plateforme européenne pluripartite. Le programme de travail de 2018 de cette plateforme peut être consulté en ligne.

https://ec.europa.eu/growth/content/2018-rolling-plan-ict-standardisation-released_en

Suivi et participation dans des activités de normalisation

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, le département de la confiance numérique suit le développement de normes européennes et internationales, en particulier les normes élaborées par:

- European Telecommunications Standards Institute (ETSI) Technical Committee for Electronic Signatures and Infrastructures (TC ESI), dans le contexte des services de confiance et des prestataires de services de confiance;
- Le sous-comité 27 (SC 27) du comité JTC 1 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC);
- Le sous-comité 11 (SC 11) du comité technique 46 (TC46) de l'ISO, qui est le berceau de projets normatifs relatifs à l'archivage électronique, dans le contexte des PSDC.

Le département de la confiance numérique a participé également dans des travaux de normalisation nationaux, destinés à établir une norme nationale qui servira de référentiel pour la certification des PSDC. Actuellement, le référentiel d'exigences techniques pour l'archivage électronique est défini par la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC, publiée en annexe au [règlement grand-ducal modifié du 25 juillet 2015 portant exécution de l'article 4, paragraphe 1er, de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique](#). L'objectif de cette initiative de normalisation, initiée par le Ministère de l'Économie, est de remplacer la règle technique actuellement en vigueur par une norme nationale, en intégrant une référence à cette nouvelle norme nationale au niveau de la législation nationale.



4. L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

4.1. Organisme luxembourgeois de normalisation

Le département Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) assure une présence luxembourgeoise dans l'ensemble des principaux organismes de normalisation européens et internationaux.

Au niveau européen, l'ILNAS représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dans la Commission électrotechnique internationale (IEC) et dans l'ITU (Union Internationale des Télécommunications).

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/decouvrir-normalisation/normalisation-nationale-internationale.html>

4.2. La stratégie normative luxembourgeoise

Pour intégrer la normalisation au cœur du tissu économique luxembourgeois, l'ILNAS s'appuie sur une stratégie normative luxembourgeoise 2014 - 2020¹ approuvée par le Ministre de l'Economie.

1. Les objectifs de cette stratégie sont multiples:

- mieux soutenir l'économie en termes de compétitivité, de visibilité et de performance;
- promouvoir une culture normative homogène au niveau national;
- améliorer la reconnaissance internationale du Grand-Duché de Luxembourg au niveau normatif;
- animer une démarche fédératrice et innovante pour la normalisation luxembourgeoise.

2. Les piliers actuels de cette stratégie sont au nombre de trois:

- Technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Rayonnement national et respect des attributions légales;
- Produits et services.

Les actions visées au sein du pilier des TIC sont traduites par le biais de la politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2015-2020². Dans ce contexte, un plan d'exécution a été élaboré pour définir les axes de développement prioritaires pour la normalisation des TIC et les actions à entreprendre au cours de l'année 2018 pour favoriser l'implication des parties prenantes nationales. Ce plan prévoit en particulier le développement des sous-secteurs Smart ICT, en lien avec les développements stratégiques de l'ILNAS et le potentiel économique de ces technologies: Cloud Computing, Internet of Things, Big Data, Blockchains, Artificial Intelligence, Smart Cities et Digital Trust.

¹<http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/strategie-normative-2014-2020/strategie-normative-luxembourgeoise-2014-2020.pdf>

²<http://www.portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/politique-luxembourgeoise-pour-la-normalisation-technique-des-tic-2015-2020/policy-ict-technical-standardization-2015-2020.pdf>



Par ailleurs, le sous-secteur Télécommunications constitue également un axe de développement important en raison de sa relation étroite avec les Smart ICT.

En outre, trois thématiques ont été suivies et développées selon les besoins exprimés:

- **Thématique 1 - Education à la normalisation**
Cette thématique de travail vise à former des élèves, des étudiants et des professionnels dans le domaine de la normalisation technique, indépendamment de leur secteur d'activité. L'ILNAS souhaite ainsi transmettre des connaissances clés au sujet des normes et de la normalisation, contribuant de cette manière à renforcer les compétences du marché national en termes de normalisation technique.
- **Thématique 2 - Recherche dans le domaine de la normalisation**
Cette thématique de travail vise d'une part à informer les parties prenantes nationales des possibilités de participation à des projets de recherche européens en lien avec les normes et la normalisation, et d'autre part, à développer des projets de recherche avec les acteurs nationaux actifs dans le domaine de la recherche.
- **Thématique 3 - Promotion de la normalisation technique**
Cette thématique vise à promouvoir la normalisation technique dans les secteurs d'activité autres que le secteur des TIC. En effet, les travaux de normalisation peuvent concerner tous les professionnels indépendamment de leur domaine d'activité. Il importe donc d'informer le marché national des développements stratégiques de la normalisation et de promouvoir les possibilités de participation aux comités techniques y relatifs.

4.3. Le registre national des délégués en normalisation

En 2018, le Comité de direction "normalisation", réuni à dix reprises, a pu noter 113 nouvelles inscriptions par rapport à 2017. La communauté nationale des délégués en normalisation a été renforcée de 47 experts supplémentaires, pour arriver à un total de 309 personnes qui assurent un suivi continu des domaines techniques identifiés.

Au niveau national, différents comités techniques existants ont été renforcés et un nouveau a été mis en place:

- ILNAS TC/200, un comité technique avec plusieurs groupes de travail (21 personnes en total) qui traite la révision des annexes nationales aux Eurocodes;
- ILNAS TC/102, un comité suivi par 11 personnes qui vise la création d'annexes nationales à des normes européennes existantes dans le domaine du béton;
- ILNAS TC/103, un comité suivi par 11 personnes qui vise la création d'une norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments d'habitation;
- ILNAS TC/105, un comité suivi par 27 personnes qui traite la création d'une norme nationale définissant les contrôles qui sont effectués par le bureau de contrôle dans le cadre de la stabilité des structures bâties, visant à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres ;
- ILNAS/TC 106, un comité créé au cours de l'année 2018 sur base d'une initiative du Ministère de l'Economie. Ce comité, actuellement suivi par 21 personnes, vise la création d'une norme nationale qui servira de référentiel pour la certification des Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC).



Au sein du CEN, le suivi de 137 comités techniques et groupes de travail est actuellement couvert par 196 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 12 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis et 25 inscriptions peuvent être comptées.

Au sein du CENELEC, 12 comités sont actuellement suivis et couverts par 16 inscriptions de délégués luxembourgeois et le suivi de 5 comités mixtes CEN/CENELEC et CEN/CENELEC/ETSI est assuré par 6 inscriptions.

Au plan international du secteur non-électrique, 144 comités de l'ISO ont été couverts en 2018 par 265 inscriptions de la part des délégués concernés. De plus, 53 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis, avec 233 inscriptions recensées, sans oublier le suivi des travaux de 7 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour lesquels 9 inscriptions luxembourgeoises ont été dénombrées.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation/experts-normalisation.html>

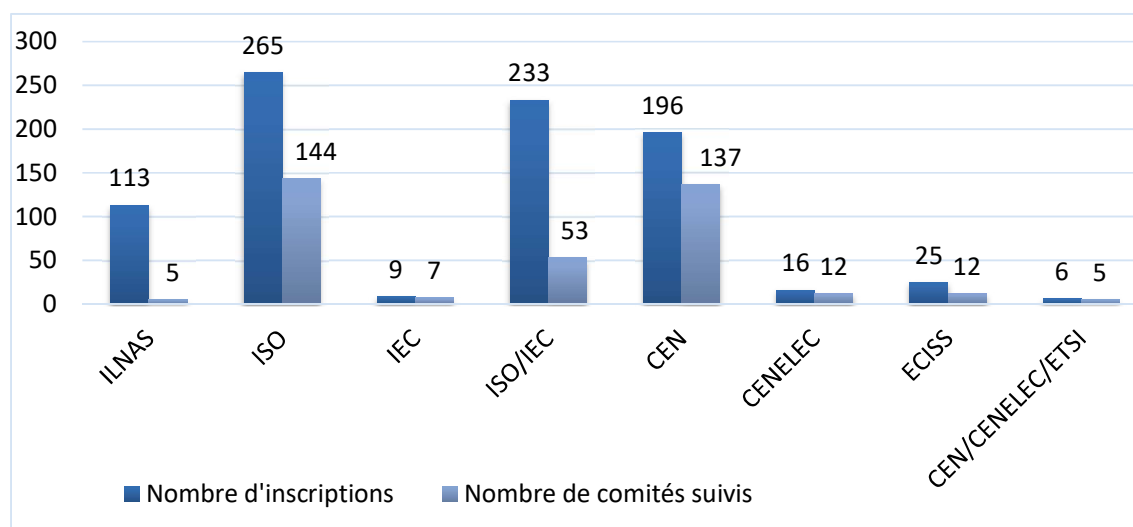


Figure 1: Nombre d'inscriptions dans les différents comités techniques de normalisation et nombre de comités techniques suivis par le Luxembourg



4.4. Consultation et vente de documents normatifs

La recherche d'informations et la mise à disposition de documents normatifs se font à l'aide de l'outil informatique "e-Shop" de l'ILNAS. Le catalogue de normes de l'ILNAS est composé de plus de 176.000 documents normatifs, parmi lesquels figurent des normes nationales (ILNAS et DIN), européennes (CEN, CENELEC, ETSI) et internationales (ISO et IEC): <https://ilnas.services-publics.lu>

En 2018, 1072 comptes utilisateur ont été créés via l'e-Shop. L'OLN a délivré 9434 documents normatifs, à savoir:

- 624 normes de l'ILNAS;
- 4133 normes du CEN;
- 1510 normes du CENELEC;
- 2049 normes du ressort de l'ISO;
- 983 normes du ressort de l'IEC;
- 34 normes de l'ETSI;
- 101 normes du DIN.

En outre, l'OLN offre aux acteurs socio-économiques luxembourgeois la possibilité de consulter gratuitement toutes les normes disponibles dans l'e-Shop au moyen de six stations de lecture qui se situent:

- dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval;
- à la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL) à Luxembourg-centre;
- à la bibliothèque de l'Université du Luxembourg à Luxembourg-Kirchberg;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- au sein du Luxembourg Learning Centre à Esch-Belval (installée en 2018) ;
- auprès de l'Administration Communale de la Ville d'Echternach (installée en 2018).

Pour des raisons de localisation géographique ou par manque d'utilisation, les stations de lecture suivantes ont dû être retirées au cours de l'année 2018:

- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- à la House of Entrepreneurship à Luxembourg-Kirchberg.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/achat-consultation-normes.html>

En 2018, 295 normes ont été consultées sur l'ensemble des stations de lecture.

4.5. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié en 2018 au Journal Officiel - Mémorial A 2178 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg. Ces nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 1442 sont issues du CEN, 645 du CENELEC et 91 de l'ETSI.



4.6. Travaux de normalisation sur le plan national

L'ILNAS est sollicité de manière régulière par différents acteurs socio-économiques qui lui font part des besoins d'élaboration de documents normatifs nationaux existants. Afin de répondre à ces besoins exprimés par le marché, l'ILNAS a décidé de lancer les travaux suivants:

1. Annexes nationales aux Eurocodes

En 2017, un appel aux utilisateurs des annexes nationales aux Eurocodes a été lancé afin de recenser les besoins de mise à jour ou de modification qui ont pu être identifiés depuis la création des annexes nationales en question en 2011. Une réunion d'information a été organisée en date du 13 avril 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec toutes les personnes qui avaient répondu positivement à cet appel, et qui avaient fait part à l'OLN de propositions de mise à jour des documents normatifs concernés.

Suite à cette réunion, 21 personnes se sont inscrites aux différents groupes de travail qui ont été constitués à cet effet. Chaque groupe de travail est dédié à un Eurocode en particulier, pour un total de 9 groupes de travail.

A cause de problèmes de coordination qui ont pu être observés en interne des différents groupes de travail et par manque de résultats concrets, l'OLN a décidé de relancer la révision des annexes nationales aux Eurocodes début 2019. Lors de cette relance, l'OLN va encadrer davantage la gestion des différents groupes de travail et assurer un suivi continu afin de garantir une élaboration rapide des annexes nationales révisées, en attendant la publication de la deuxième génération des Eurocodes qui est actuellement en train d'être préparée au niveau européen.

2. Documents normatifs nationaux dans le domaine du béton

En mai 2017, une demande d'élaboration de plusieurs documents normatifs nationaux a été introduite par la société Cimalux S.A. auprès de l'OLN:

- Révision du DNA (document national d'application) de la norme EN 206 – Béton
- Création d'une annexe nationale à la norme EN 13369 – Règles communes pour les produits préfabriqués en béton
- Création d'une annexe nationale à la norme EN 13670 – Exécution des structures en béton

Suite à cette demande, le comité technique "ILNAS/TC 103 – Béton" a été créé pour prendre en charge la création des documents normatifs susmentionnés. Les travaux, qui sont actuellement en cours, sont suivis par 11 acteurs nationaux en provenance du domaine public et privé.

3. Norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments d'habitation

Une demande de création d'une norme nationale dans le domaine de l'acoustique dans les bâtiments a été introduite par la société Neobuild S.A. auprès de l'OLN. Ce besoin de normalisation est basé sur le fait que de multiples acteurs nationaux du domaine de la construction ont identifié un manque de visibilité concernant l'acoustique dans les bâtiments d'habitation lorsqu'aucune exigence n'est mentionnée par le client.

Une réunion d'information a eu lieu en date du 10 octobre 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec les acteurs clés du domaine de l'acoustique afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition



de normalisation en question. Suite à ces échanges, le consensus a été atteint, et les premiers travaux de normalisation porteront sur l'acoustique dans les bâtiments d'habitation, particulièrement en fixant des critères de performance acoustiques pour les différents types de bruits existants.

Jusqu'à présent, le comité s'est réuni à 7 reprises et va continuer son activité en 2019 afin de permettre d'avancer sur les travaux d'élaboration d'une norme nationale dédiée à la performance acoustique des bâtiments sur l'élaboration.

4. Norme nationale pour la définition des contrôles qui sont effectués par le bureau de contrôle dans le cadre de la stabilité des structures bâties

La société SECOLUX a sollicité l'ILNAS afin d'établir une nouvelle norme définissant les contrôles qui sont effectués par le bureau de contrôle dans le cadre de la stabilité des structures bâties, visant à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres.

Une réunion d'information a eu lieu en date du 7 décembre 2017 dans les locaux de l'ILNAS avec les acteurs clés du domaine de la construction, aussi bien du secteur public que du secteur privé, afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, le consensus a été atteint et le comité technique "ILNAS/TC 105 – Missions de contrôle" a été créé et chargé de l'élaboration de la norme en question.

En 2018, le comité technique ILNAS/TC 105, qui est actuellement composé de 27 personnes, s'est réuni à 7 reprises pour travailler sur l'élaboration du document normatif national visé.

5. Norme nationale sur les exigences en matière d'archivage électronique

L'ILNAS a été sollicité par le Ministère de l'Economie pour établir une norme nationale qui servira en tant que référentiel pour la certification des Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC).

Actuellement, le référentiel d'exigences pour l'archivage électronique est défini par la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC du règlement grand-ducal du 21 septembre 2017 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 25 juillet 2015 portant exécution de l'article 4, paragraphe 1^{er}, de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique.

L'objectif de la demande de normalisation est donc de remplacer cette règle technique actuellement en vigueur par une norme nationale, en intégrant une référence à ce document normatif au niveau de la législation nationale.

Une réunion d'information a été organisée le 12 juillet 2018 dans les locaux de l'ILNAS afin d'échanger leur point de vue au sujet de la proposition de normalisation en question. Suite à ces échanges, l'intérêt de création d'une norme nationale relative à l'archivage électronique a été validé de manière consensuelle.

Le comité technique "ILNAS/TC 106 – Archivage électronique" a été créé et chargé de l'élaboration de ce projet de norme nationale. Actuellement, 21 personnes du domaine public et privé participent



activement aux travaux du comité concerné, qui s'est réuni à un rythme soutenu (4 réunions de travail) au cours du dernier trimestre de l'année 2018.

4.7. Sensibilisation et accès à la normalisation

Afin de sensibiliser les agents économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs actions ont été entreprises en 2018, à savoir:

- **Workshop "ILNAS-ETSI" (6 juillet 2018)**

Le workshop "ILNAS-ETSI" était organisé le 6 juillet par l'ILNAS, en collaboration avec l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI) au Technoport de Belval.

L'accent était mis cette année, sur les développements de la normalisation technique dans le domaine de l'Internet of Things (IoT), au travers, notamment, de la présentation d'un nouveau White Paper sur ce sujet, développé par l'ILNAS avec le support du Ministère de l'Économie, ou encore l'introduction des différentes activités de l'ETSI en lien avec oneM2M et la 5G.

Un panorama des développements nationaux en matière d'éducation à la normalisation technique était également à l'ordre du jour pour les nombreux professionnels du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui s'étaient donné rendez-vous pour cette matinée de conférence.

- **Journée Mondiale de la Normalisation 2018 (12 octobre 2018)**

Le 12 octobre 2018, le Luxembourg a célébré la 49^{ème} Journée Mondiale de la Normalisation. En lien avec le thème retenu cette année par les organisations européennes et internationales de normalisation, à savoir "Les normes internationales et la 4^{ème} révolution industrielle", l'ILNAS et l'Université du Luxembourg ont organisé une conférence lors de laquelle ils ont notamment présenté un nouveau White Paper "Data Protection and Privacy in Smart ICT", développé avec le support du Ministère de l'Économie.

Plus de 70 participants étaient ainsi réunis et ont eu la possibilité de découvrir les développements normatifs récents du domaine des TIC par le biais des différentes présentations. Pour finir, un cocktail a réuni l'ensemble des participants pour des échanges enrichissants sur la normalisation et ses développements au Luxembourg.

- **Afterwork dédié à la normalisation des TIC (6 décembre 2018)**

Le 6 décembre 2018, l'ILNAS et le GIE ANEC ont convié les délégués nationaux en normalisation du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à un cocktail, organisé au Technoport sur le site d'Esch-Belval, afin de clôturer une année riche en projets. Cet événement, auquel un total de 30 personnes a participé, avait pour but de remercier cette communauté pour son investissement dans la normalisation technique au Grand-Duché de Luxembourg tout au long de cette année.

- **Workshops et petits déjeuners thématiques**

Au cours de l'année 2018, l'ILNAS et le GIE ANEC ont organisé différents workshops et petits déjeuners sur des thématiques variées en lien avec la stratégie normative nationale 2014-2020 et la politique nationale pour la normalisation technique des TIC 2015-2020.



Lors de ces événements, l'OLN était présent afin de présenter aux acteurs nationaux intéressés les possibilités de participation active au sein du processus d'élaboration de normes aux échelles nationale, européenne et internationale, ainsi que les différents produits et services prestés en collaboration avec le GIE ANEC.

– **Catalogue de formation**

L'ILNAS, en collaboration avec le GIE ANEC, a développé une offre de formation continue qui est composée de différents types de formation.

Des formations généralistes et de sensibilisation sur la normalisation technique permettent d'envisager la matière normative dans son ensemble ou encore d'acquérir des connaissances plus spécifiques. Elles portent par exemple sur la normalisation dans le domaine des TIC ou encore sur les techniques de mise en œuvre d'une veille normative au sein d'une organisation. Une formation dédiée aux nouveaux délégués nationaux en normalisation est également disponible pour permettre aux experts récemment inscrits dans un comité technique de démarrer leurs activités normatives dans les meilleures conditions.

Des formations techniques sur les technologies "Smart ICT" telles que le Cloud Computing, l'Internet of Things et les Big Data, mais aussi sur les Blockchains et l'Intelligence Artificielle (AI), s'intéressent notamment aux développements normatifs dans ces domaines et aux questions de confiance numérique associées.

Des formations personnalisées, basées sur l'offre de formation disponible, permettent aux organisations nationales intéressées de cibler les besoins de leur personnel en matière de développement professionnel dans le domaine de la normalisation technique.

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2019/catalogue-formation-normalisation-2019.pdf>

4.8. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques

La procédure relative à la loi du 8 novembre 2016, prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, transposant la directive (UE) 2015/1535, prévoit l'ILNAS comme point de contact national pour les notifications.

En 2018, le point de contact national "directive 2015/1535/UE" au sein de l'ILNAS a reçu deux dossiers de notification à transmettre à la Commission européenne.



5. Département de la surveillance du marché

5.1. Activités au plan international

5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne

Conseil de l'Union européenne

En 2018, les représentants du département de la surveillance du marché de l'ILNAS ont participé à plusieurs réunions du Conseil de l'Union européenne sur l'harmonisation technique "Motor Vehicles".

Direction générale "Grow"

En 2018, les représentants du département ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Acte législatif	IMP MSG	ADCO	Working group	Working party
Générale	x			
ATEX			x	
CPR		x		
EMC		x		x
EPI		x		
GAD		x	x	
LIFT		x	x	
LVD		x		x
MD		x	x	
PED		x	x	
PA		x	x	
TOYS		x		
R&TTE / RED		x	x	
Textiles		x	x	
RCD		x		

Tableau 1: Réunions "DG Grow" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Un représentant du département a également participé à un forum des organismes notifiés pour les articles pyrotechniques à la demande du groupe ADCO.

Direction générale de la "santé et des consommateurs"

En 2018, les représentants du département de la surveillance du marché ont participé aux réunions suivantes:

- Consumer Safety Network;
- RAPEX Task Force;
- RAPEX Contact Points Meeting;
- International Safety Week.



A noter qu'au Luxembourg, l'ILNAS est également responsable de la coordination nationale ("National Contact Point") de la surveillance du marché ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information RAPEX.

Direction générale "Energie et transports"

En 2018, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Acte législatif	ADCO
Eco-design	x
Eco-labelling	x
TPED	x
MED	x
TYRE	x

Tableau 2: Réunions "DG Energie et transports" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Direction générale "Migration and Home Affairs"

En 2018, les représentants du département de la surveillance du marché ont participé à plusieurs réunions du "Explosive Precursors Standing Committee" ainsi qu'à un groupe de travail relatif à la surveillance du marché des précurseurs d'explosifs.

Secrétariat général Benelux

En 2018, un représentant du département de la surveillance du marché a participé à trois réunions du groupe de travail sur les articles pyrotechniques organisées par le secrétariat général Benelux.

5.1.2. Campagnes européennes

Campagnes européennes Prosafe

En 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a participé à plusieurs campagnes européennes Prosafe. Prosafe est une organisation professionnelle sans but lucratif dont l'objectif principal est d'améliorer la sécurité des produits dans l'Union européenne. Les campagnes organisées par Prosafe sont en grande partie financées par la Commission européenne. Chaque Etat membre participant doit effectuer l'échantillonnage sur son territoire national des produits définis lors des réunions correspondantes. Des analyses techniques et des contrôles administratifs, dont les modalités sont définies lors de ces réunions, sont effectués sur chaque échantillon prélevé. Chaque campagne dure environ deux années.

Les campagnes européennes Prosafe concernées en 2018 sont:



Produits concernés par la campagne	Directive	Date de début (1ère réunion)	Heures prestées en 2018
Etiquetage pneumatique	Etiquetage pneumatique	Avril 2016	248
Power tools	Machine	Avril 2016	110
Réfrigérateurs	Eco-design/label	Octobre 2017	474
Equipement d'escalade	Equipements de protection individuelle	Octobre 2017	329

Tableau 3: Campagnes européennes Prosafe auxquelles a participé le département de la surveillance du marché en 2018

Campagnes européennes ADCO

Les campagnes ADCO sont gérées par la Commission européenne. Les campagnes, auxquelles les représentants du département de la surveillance du marché participent, sont les suivantes:

Produits concernés par la campagne	Directive
Tronçonneuses	MD
Ponts élévateur pour véhicules	MD
Appareils de chauffage domestique	GAD
Fours à induction	EMC
Benchmark "RED Products"	RED

Tableau 4: Campagnes européennes ADCO auxquelles a participé le département de la surveillance du marché en 2018

5.1.3. ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est depuis 2002 membre actif dans le projet commun des autorités de la surveillance du marché ICSMS. Ce système d'échange d'informations entre les Etats membres a été choisi fin 2011 par la Commission européenne comme système général d'archivage et d'échange d'informations, par des moyens électroniques, concernant les questions liées aux activités et programmes de surveillance du marché et les informations connexes sur le non-respect de la législation communautaire d'harmonisation, tel que prévu par le règlement (CE) N° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil. L'ILNAS a participé régulièrement aux réunions de travail entre la Commission européenne et le Comité "Advisory Board" notamment en contribuant à l'amélioration continue concernant l'utilisation de la base de données européenne et la nécessité de modifications à lui apporter. Au plan national, l'ILNAS est responsable de la coordination ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information ICSMS. En 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a notifié un total de 131 produits dans la base de données européenne ICSMS. Ces produits sont issus de contrôles en relation avec des contrôles ciblés ou aléatoires, des campagnes nationales ainsi que des campagnes européennes.

5.1.4. RAPEX

L'article 12 de la directive GPSD 2001/95/CE met en place un système communautaire d'échange rapide d'informations (RAPEX) qui permet aux Etats membres et à la Commission européenne



d'échanger des informations sur des mesures et des actions se rapportant à des produits de consommation qui présentent un risque grave pour la santé et la sécurité des consommateurs. En 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a notifié 15 alertes RAPEX auprès de la Commission européenne, dont 7 suite à des notifications d'opérateurs économiques dans le système "Business". Une notification RAPEX a été retirée suite à la présentation de nouveaux éléments de la part de l'opérateur économique démontrant l'innocuité de son produit.

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également réagi à 150 alertes RAPEX qui ont été notifiées par d'autres Etats membres dont le Luxembourg était aussi concerné. La majorité des réactions concerne le rappel de véhicules à moteur. A noter que certaines notifications RAPEX introduites par l'ILNAS concernent des dossiers ECDSM initiés en 2017.

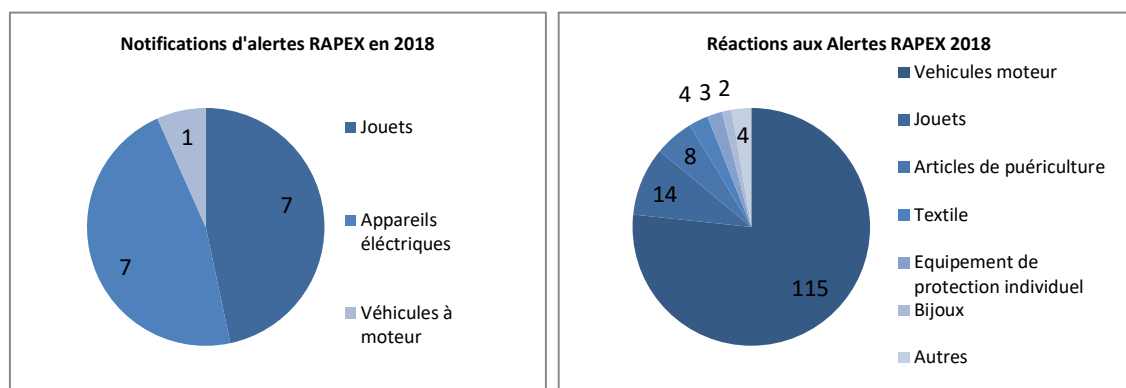


Figure 1 Alertes RAPEX et réactions du département de la surveillance du marché en 2018

5.2. Activités au plan national

Par la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est désigné comme l'autorité compétente pour la surveillance de la mise sur le marché de produits couverts par 31 législations européennes différentes.

Deux réunions de coordination nationale entre les différentes autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg ont été organisées. Elles ont eu lieu en mai et en novembre 2018. Au total, six autorités différentes ont participé à cette réunion (l'Administration de l'Environnement, l'Administration des Services techniques de l'Agriculture, ILNAS, Ministère de l'Economie, le Ministère de la Santé, l'Administration des Douanes et des Accises).

5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises

La base de données électronique nationale ECSDM, mise en place en 2013, a pour but, entre autres, d'améliorer et d'optimiser la coopération et l'échange d'informations entre le département de la surveillance du marché de l'ILNAS et l'Administration des douanes et accises.

Demandes d'importations introduites dans ECSDM



En 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité au total 163 demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers (voir figure ci-dessous):

- 61.3% de ces demandes ont été refusées, dont:
 - 52.1% retour du produit;
 - 9.2% destruction du produit.
- 21.5% de ces demandes ont été acceptées. L'importation des produits concernés a été acceptée;
- 4.3% de ces demandes sont encore en cours d'examen;
- 12.9% de ces demandes n'étaient pas de la compétence du département de la surveillance du marché de l'ILNAS.

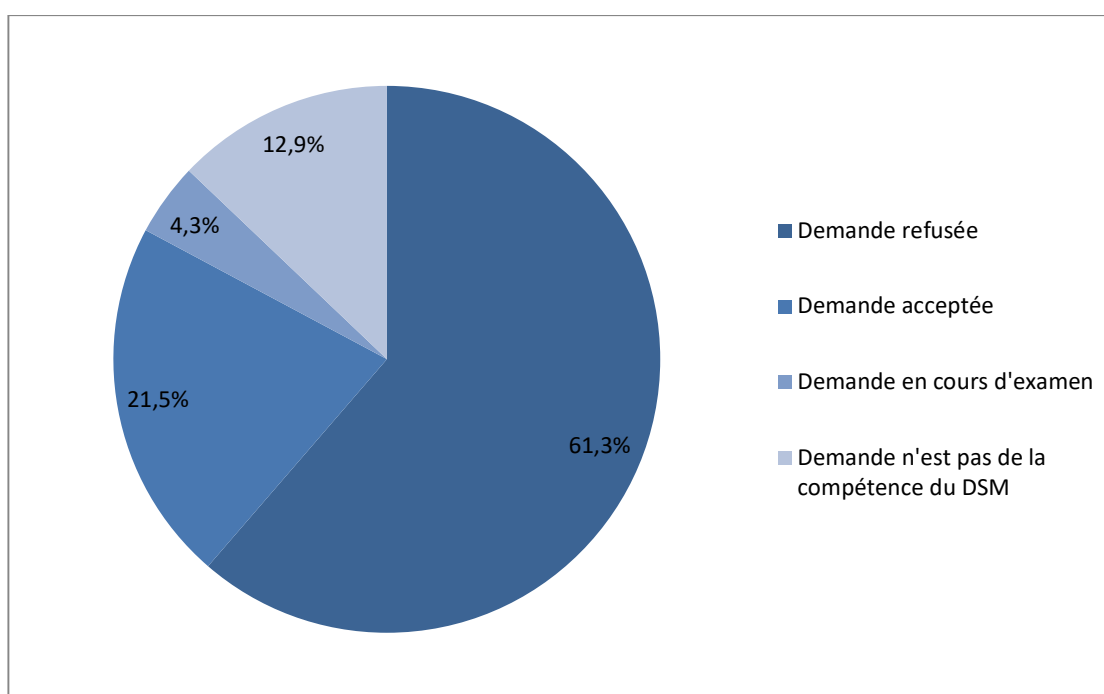


Figure 2: Pourcentage des demandes d'autorisation d'importation acceptées, refusées ou en cours d'examen provenant des pays tiers en 2018

Ces 163 demandes d'autorisation d'importation proviennent surtout de la Chine, y compris Hong Kong et Taiwan, suivi de Singapour, des Etats-Unis et de la Corée du Sud:

- 74.2% proviennent de la Chine (Hong Kong et Taiwan inclus);
- 8.6% proviennent de Singapour;
- 4.9% proviennent des Etats-Unis;
- 3.7% proviennent de la Corée du Sud.

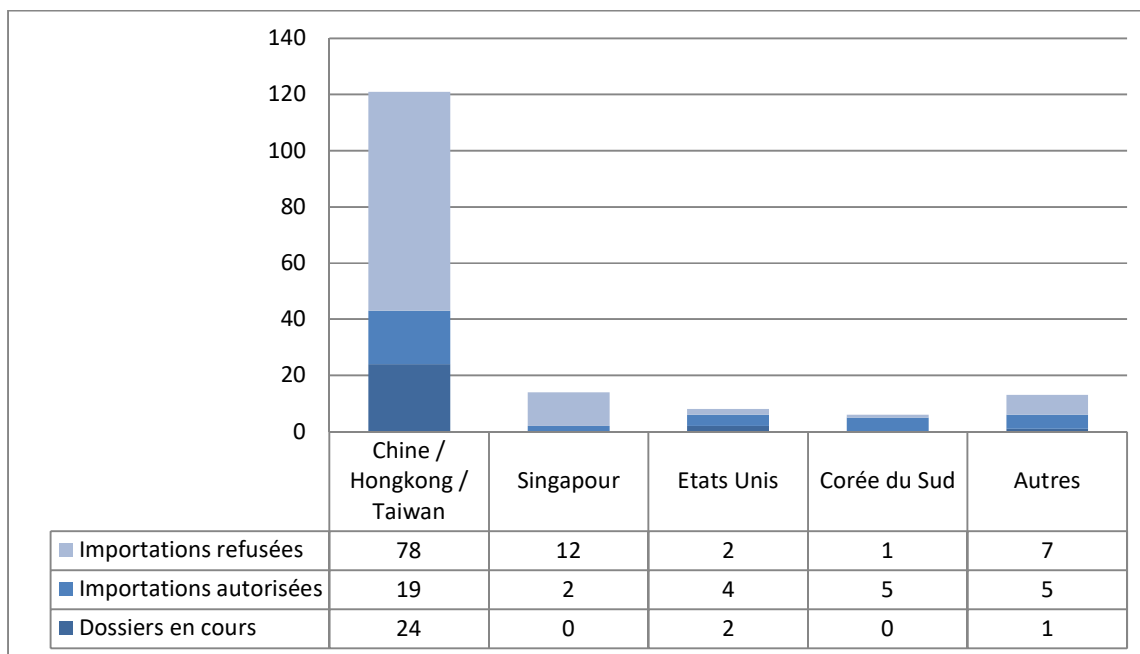


Figure 3: Nombre de demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2018

66.26% des demandes d'autorisation d'importation concernent les produits couverts par les directives "LVD", "EMC" et "RED". Il est à noter qu'un produit peut être couvert simultanément par différentes directives, comme par exemple la directive "LVD" et la directive "EMC".

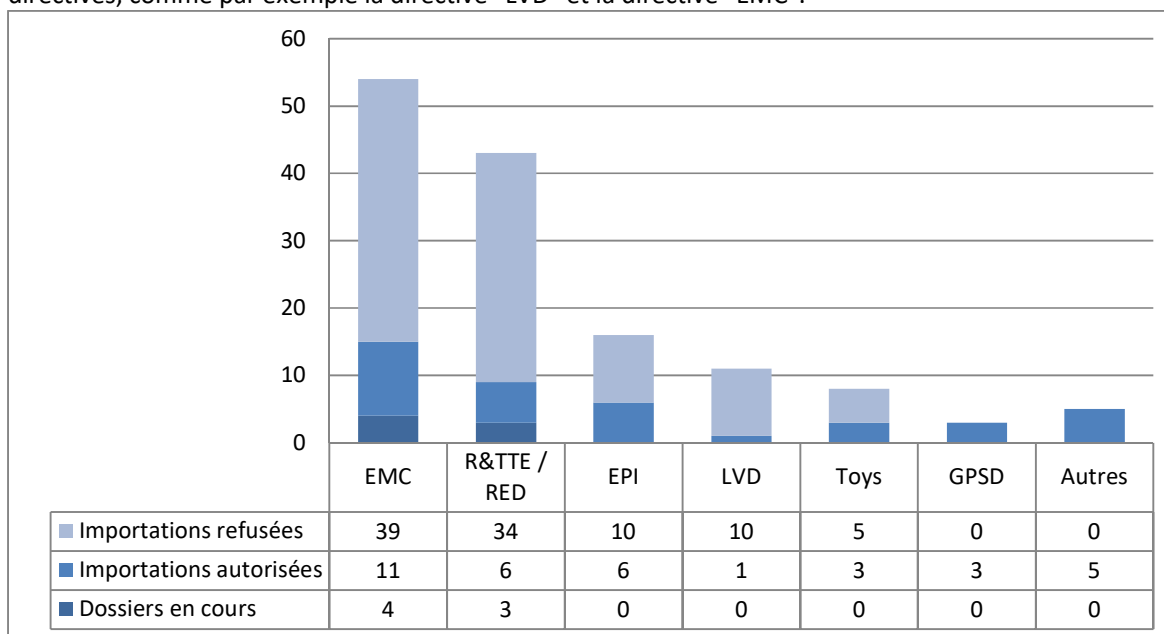


Figure 4: Demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2018 – Actes législatifs concernés



Convention de collaboration entre l'Administration des douanes et accises et l'ILNAS

En 2018, la convention de collaboration entre l'Administration des douanes et accises et l'ILNAS a été mise à jour en vue de différencier les aspects B2C et B2B. La signature de la convention adaptée est prévue début 2019.

5.2.2. Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques

En 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a effectué un total de 89 sorties auprès de 281 opérateurs économiques luxembourgeois afin de contrôler la conformité des produits présents dans la chaîne d'approvisionnement mais aussi pour sensibiliser les opérateurs économiques sur les règles applicables. Au total, 704 produits ont été contrôlés. Les contrôles ont été des contrôles visuels, administratifs, techniques ou chimiques. Les contrôles réalisés à la Schueberfouer ne sont pas comptabilisés dans ce chapitre. Les types de contrôles effectués sont représentés ci-dessous.

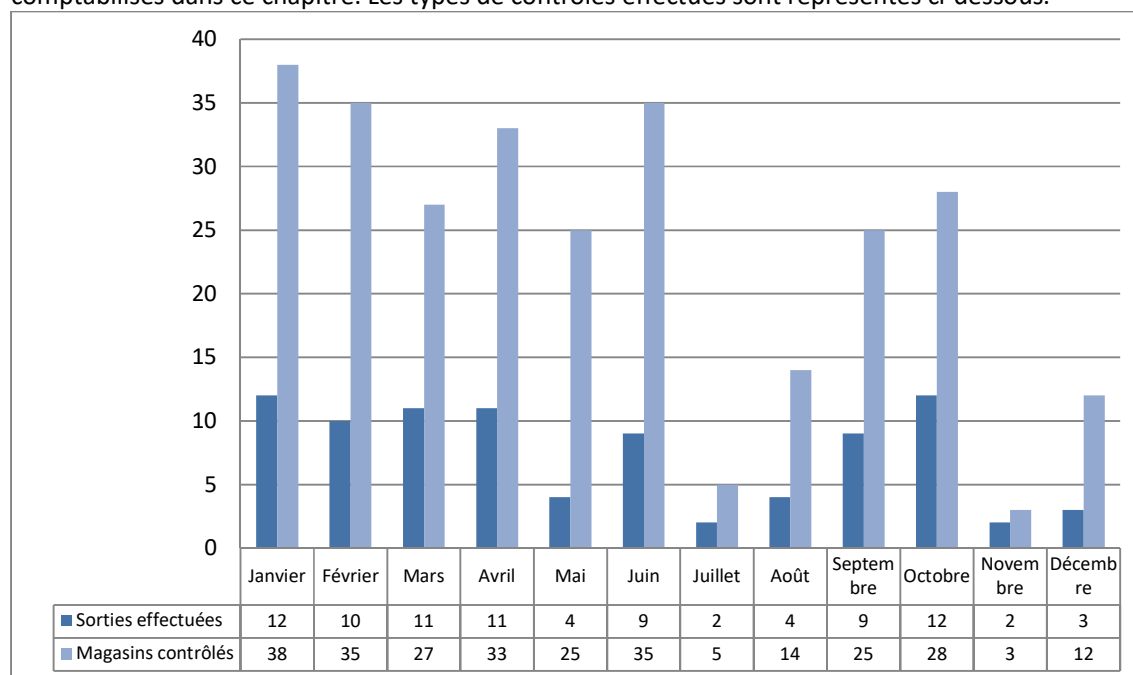


Figure 5: Nombre d'opérateurs économiques luxembourgeois contrôlés en 2018

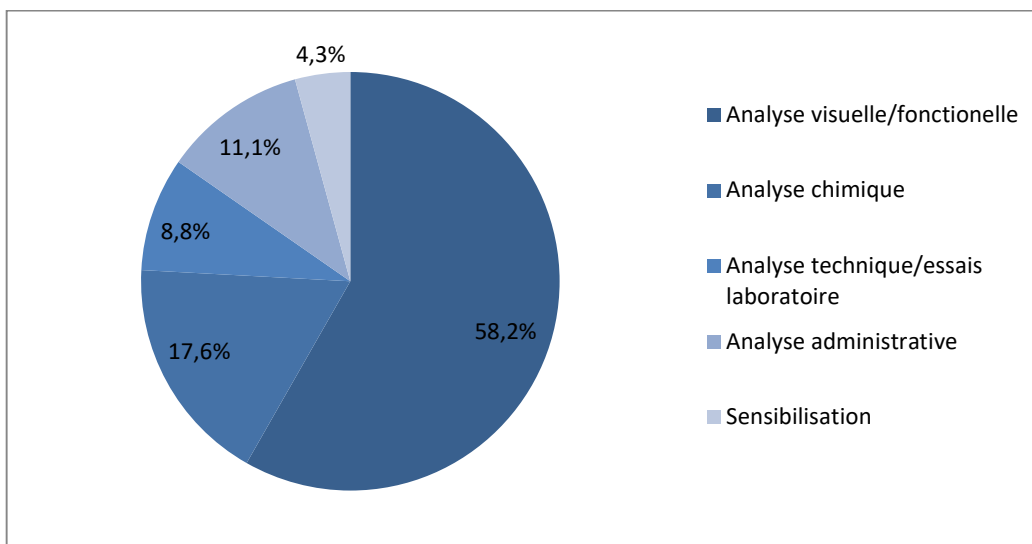


Figure 6: Pourcentage de produits contrôlés en fonction du type de contrôle effectué en 2018

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés	Visite de magasins avec contrôle de produit / Visite de magasins pour sensibilisation ou information sans contrôle de produit
TOYS	Slimes (chim.)	23	40 / 2
	Divers jouets en plastique (chim)	34	
	Divers jouets (tech.)	15	
	Divers Jouets (adm.)	45	
GPSD	Savons imitant des gâteaux (adm.)	65	55 / 4
	Bijoux de fantaisie (chim.)	20	
	Divers articles en cuir (chim.)	27	
	Divers articles (adm.)	8	
LVD	Powerlines (adm.)	20	11 / 0
	Grills électriques (tech.)	4	
	Lampes / Projecteurs LED (tech.)	5	
	Divers articles (tech. + adm.)	13	
EMC	Powerlines (adm. + tech.)	37	19 / 0
	Luminaires (adm. + tech.)	9	
	Produits électroménagers (adm. + tech.)	6	
	Divers articles (adm.)	20	
R&TTE / RED	Powerlines (adm.)	10	2 / 0
	Lunettes Virtuelles (adm.)	2	
EcoConception	Réfrigérateurs (adm.)	11	11 / 0
	Réfrigérateurs (tech.)	4	
Ecolabel	Réfrigérateurs (adm.)	-	0/24
CPR	R.I.A. (adm.)	1	1 / 4



MD	Vélo électriques (adm. + tech.)	84	31 / 9
	Divers articles (adm.)	4	
GAD	Chauffages à gaz/ canons à chaleur (adm.)	7	8 / 0
PA	Artifices de cat. F1 et F2 (adm.)	61	8/1
TPED	Cartouches à gaz (adm.)	57	20 / 0
PED	Extincteurs portables (techn.)	5	6 / 0
	Divers articles (adm.)	4	
EPI	Gants et chaussures en cuir (chim.)	20	24 / 5
	Équipement d'escalade (tech.)	10	
	Divers articles (adm.)	2	
Véhicules automobiles	Accessoires et pièces de rechange (adm.)	30	7 / 2
	Attaches remorques (adm.)	2	
	Divers articles (adm.)	14	
Véhicules 2-3 roues	Speedbikes (adm. + tech.)	13	18 / 5
Précurseurs d'explosifs	Précurseurs d'explosifs	12	9/0

Tableau 5: Contrôles et visites réalisés par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS dans le cadre de sorties sur le terrain, en incluant les foires (tech. = essais techniques; chim. = analyses chimiques; adm. = contrôles administratifs et visuels)

Autres activités effectuées par le département de la surveillance du marché

En 2018, les activités principales du département de la surveillance du marché peuvent être résumées comme suit:

- traitement de demandes d'autorisation d'importation;
- réalisation de visites terrain ponctuelles auprès des opérateurs économiques. Contrôles dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portent principalement sur la vérification de l'apposition du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints;
- organisation de réunions avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la protection du consommateur;
- réponses à diverses questions des consommateurs ou utilisateurs concernant la conformité des produits;
- campagnes de contrôle saisonnières dans les différentes foires et marchés luxembourgeois pour détecter des produits et des équipements non-conformes;
- suivi des 2.065 produits notifiés en 2018 par le biais du système RAPEX en relation avec les articles 11 et 12 de la directive "GPSD";
- réalisation des campagnes régulières en collaboration avec le Laboratoire National de la Santé. Les essais effectués sont:
 - contrôle de la teneur en phtalates dans des jouets en plastique;
 - contrôle de la teneur en chrome VI dans les articles en cuir (articles de mode et équipements de protection individuelle);



- contrôle de la migration du nickel dans articles métalliques qui sont en contact avec la peau (bijoux de fantaisie);
 - contrôle de la migration de certains éléments, p.ex. les métaux lourds, dans les jouets;
- réalisations de campagnes en collaboration avec Luxcontrol. En 2018, les extincteurs portables ont été testés;
- réalisation d'une campagne de contrôle des vélos à assistance technique avec un laboratoire externe.

En 2018,

- 730 dossiers ont été créés dans ECSDM dont 323 concernant le suivi de notifications RAPEX dans le domaine automobile;
- 45 interdictions de vente ont été émises.

Contrôle "Schueberfouer 2018"

En 2018, une campagne de sensibilisation destinée aux forains de la Schueberfouer a été effectuée par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS en collaboration avec la Ville de Luxembourg. Comme les années précédentes, une présentation de sensibilisation a été effectuée pour les forains et une brochure d'informations leur a été distribuée. Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a effectué 3 sorties et contrôlé 20 stands.

5.2.3. Secteur automobile

En 2018, le département de la surveillance du marché a effectué le suivi de 352 alertes RAPEX concernant le secteur automobile. Pour 227 alertes, il s'est avéré que des véhicules concernés par ces alertes RAPEX étaient présents sur le territoire national.

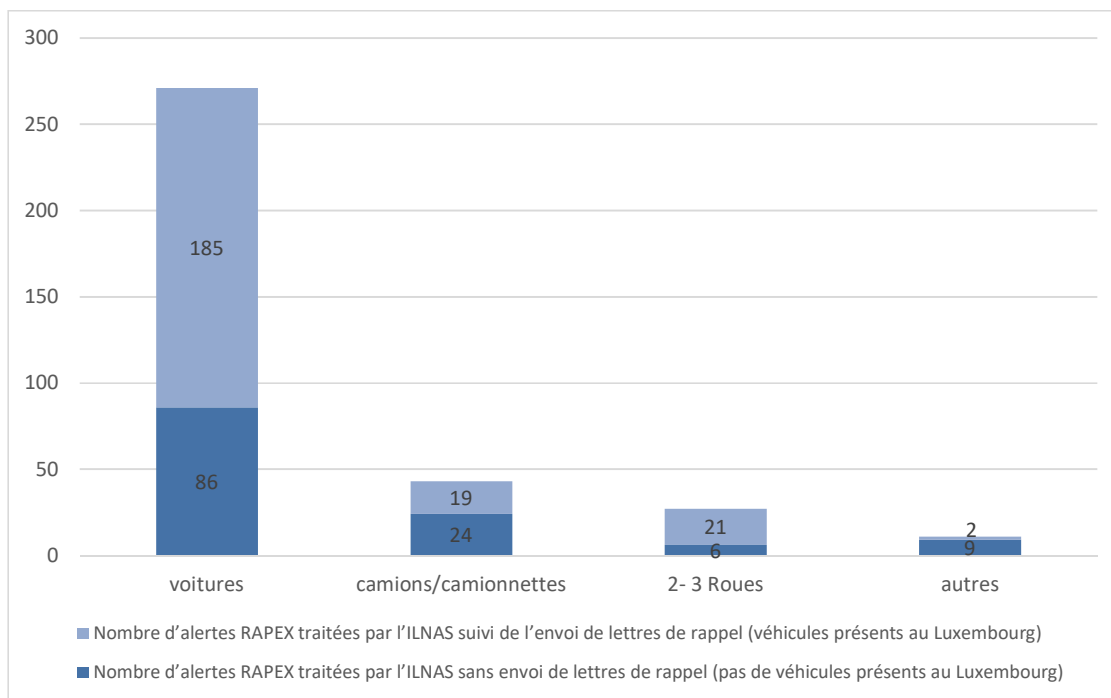


Figure 5: Nombre d'alertes RAPEX traitées par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS pour le secteur automobile

Au total, ce sont 24.399 lettres de rappels relatives à ces 227 alertes RAPEX qui ont été envoyées courant 2018 aux consommateurs concernés. Ces envois, effectués en étroite collaboration avec le CTIE, sont surtout pour des voitures particulières (77%); les autres catégories de véhicules étant moins représentées (Camions/camionnettes 12,2%, 2/3 roues 7,7%).

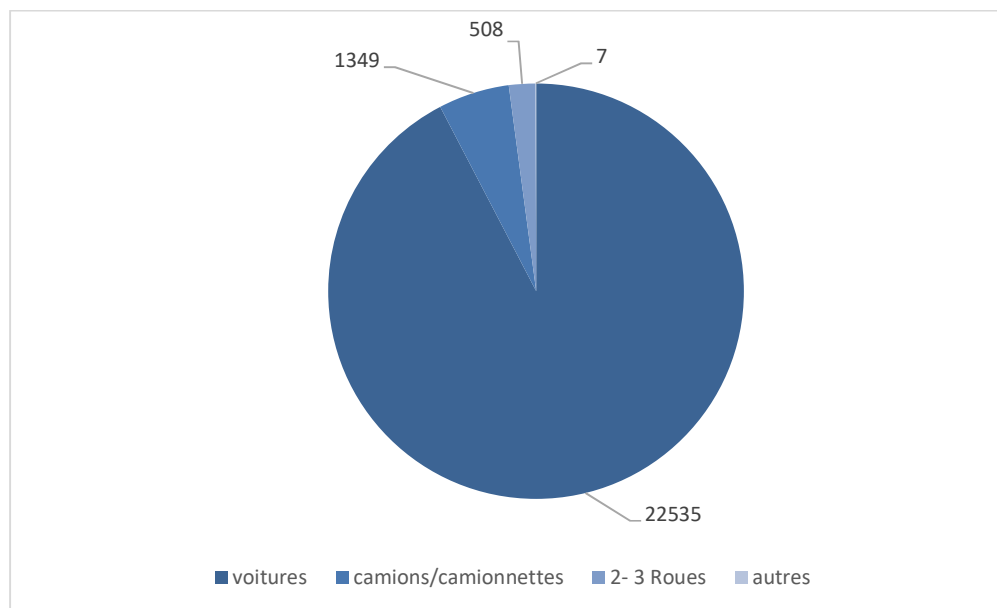


Figure 6: Nombre de lettres de rappel envoyées par le département de la surveillance du marché de l'ILNAS pour le secteur automobile

Le nombre de lettres de rappel envoyées par alerte RAPEX varie de 1 lettre à 2025 lettres. Pour 90 alertes RAPEX (40% des alertes), le nombre de lettres envoyées était inférieur à 10. Pour 35 alertes RAPEX (15% des alertes), le nombre de lettres envoyées était compris entre 100 et 500 lettres alors que pour 10 alertes RAPEX (4% des alertes) il était supérieur à 500.

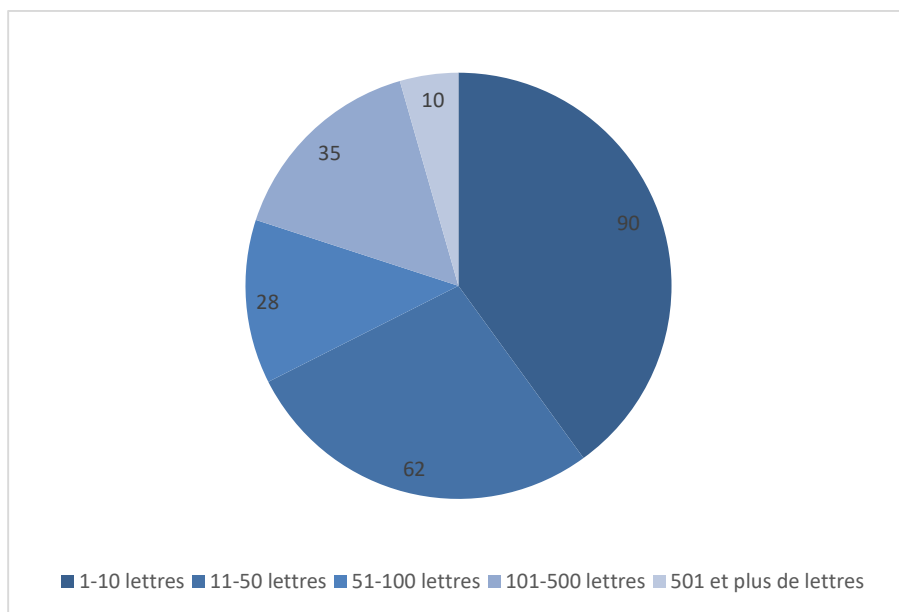


Figure 7: Nombre de lettres de rappel envoyées par alerte RAPEX

De plus, une campagne concernant la vérification du système anticollision sur plusieurs véhicules a été réalisée.



5.2.4. Point de Contact Produit

Depuis le 1^{er} mai 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également repris le rôle de Point de Contact Produit (PCP) national.

Le PCP est chargé de fournir sous quinze jours ouvrés, à la demande d'un opérateur économique ou d'une autorité d'un autre Etat membre, des informations nationales relatives:

- au principe de reconnaissance mutuelle et à son application;
- aux réglementations applicables aux produits;
- à l'existence éventuelle de procédures d'autorisation préalable de mise sur le marché des produits.

En 2018, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité 17 demandes adressées au PCP, dont 11 qui concernaient directement l'ILNAS.

En plus des demandes PCP, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également traité 6 demandes provenant directement d'opérateurs économiques du domaine des produits de construction.

5.3. **Le laboratoire d'essais de l'ILNAS**

Au cours de l'année 2018, le laboratoire d'essais de l'ILNAS a réalisé 626 essais techniques:

- 95 essais techniques dans le domaine "EMC";
- 300 essais techniques dans le domaine "LVD";
- 231 essais techniques dans le domaine "TOYS".

Après le contrôle des marquages et documentations, ainsi que les essais techniques prescrits par les normes harmonisées applicables, les résultats se sont présentés de la façon suivante:

Actes législatifs	Exemples de produits	Nombre d'essais techniques	Nombre de produits conformes	Nombre de produits non-conformes	Taux de non-conformités
EMC	Luminaires PLC Electroménager	95	4	13	76%
LVD	Luminaires, sèche-cheveux, toaster, chauffage électrique, bouilloire	300	11	6	35%
TOYS	Peluches, costumes de carnaval, jouets gonflables, squishies, pufferballs	231	10	29	74%
Total		626	25	48	62%



Tableau 6: Essais techniques réalisés par le laboratoire d'essais de l'ILNAS en 2018

Le taux élevé de non-conformités s'explique par le fait que les échantillons, pour les essais techniques, ont été prélevés de manière ciblée. Le choix de ces échantillons s'est basé sur des indices ou suspicions de non-conformités. Le département de la surveillance du marché a pris les mesures adéquates pour faire le suivi des produits non-conformes.

Le laboratoire d'essais participe annuellement à des programmes d'essais d'intercomparaison afin de démontrer sa compétence et la fiabilité de ses équipements d'essais.

Le laboratoire a pris part en 2018 aux programmes suivants:

- "Earth Resistance";
- "Working Voltage".

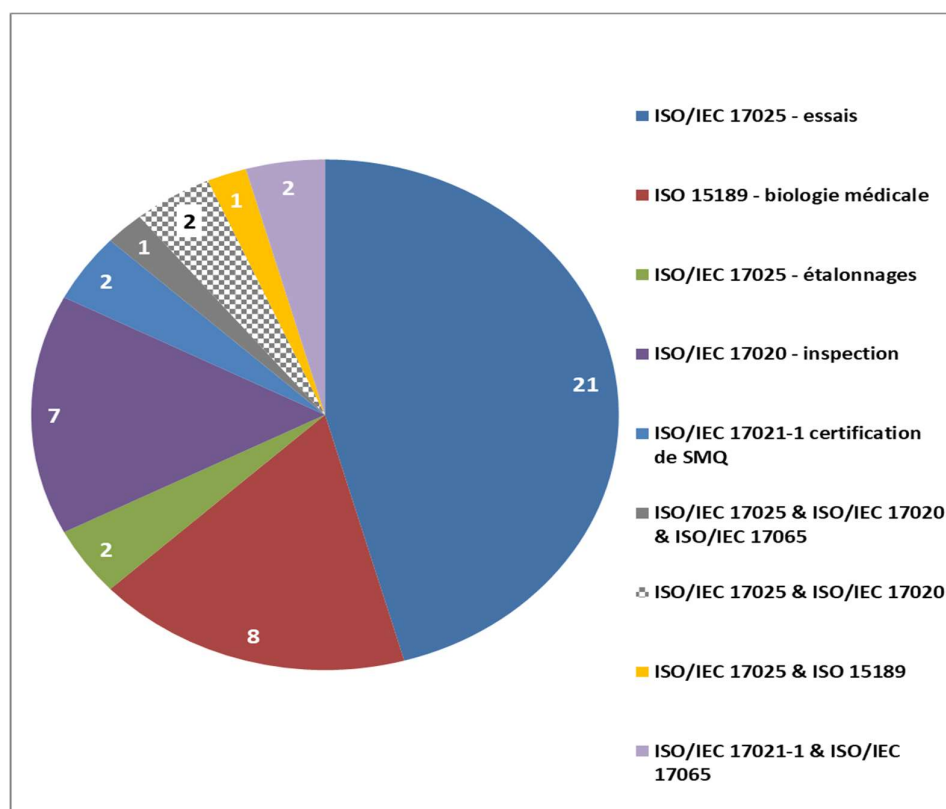


6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres

Les clients

Fin 2018, l'OLAS gère 53 dossiers d'accréditation pour un total de 46 organismes accrédités. Ces accréditations sont distribuées comme suit:



Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats, est disponible sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accréditation-notification/organismes-accredites.html>

Les audits d'accréditation

En 2018, l'OLAS a accrédité un nouveau laboratoire de biologie médicale selon la norme ISO 15189 et un laboratoire d'essais selon la norme ISO/IEC 17025.

Cinq clients potentiels supplémentaires ont pris contact avec l'OLAS courant 2018, en vue d'une accréditation prochaine.



Les auditeurs et experts

Fin 2018, l'OLAS compte 125 auditeurs et experts, inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques pour réaliser ses audits d'accréditation. Courant 2018, l'OLAS a observé sur le terrain 15 auditeurs qualité et 9 auditeurs techniques ou experts, dans le cadre du maintien de leur qualification.

Le comité d'accréditation

Le CA donne son avis sur chaque dossier d'accréditation géré par l'OLAS (audits initiaux, de surveillance, d'extension, de renouvellement ou complémentaires).

Ce comité était composé de 18 membres permanents fin 2018, nommés par l'OLAS en raison de leurs compétences dans les domaines couverts par l'accréditation.

Au cours de l'année, le CA s'est réuni à 9 reprises, a traité 53 dossiers et rendu un total de 58 avis.

L'année 2018 a démontré que le fonctionnement du CA est conforme à l'article 8 du règlement grand-ducal du 12 avril 2016 portant exécution des articles 3, 5 et 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS.

La liste des membres du CA actuel de l'OLAS est consultable sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accréditation-notification/accréditation/liste-membres-ca.html>

Le comité d'impartialité

Le 18 décembre 2018, le comité d'impartialité (CI) s'est réuni pour valider la dernière version de l'analyse d'impartialité de l'OLAS. Il a également procédé à l'analyse des politiques et des procédures mises en œuvre par l'OLAS, et vérifié leur conformité en matière d'impartialité par rapport aux exigences de l'ISO/IEC 17011.

Le CI est composé de trois membres représentant les parties intéressées par l'accréditation à savoir, les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités. Sa principale contribution consiste à assister l'OLAS sur les questions relatives à la gestion de l'impartialité de ses prises de décision ainsi que sur le fonctionnement de son processus d'accréditation.

6.2. L'OLAS et la formation

La Journée de la Communauté de l'accréditation 2018, totalisant 76 personnes, a permis de réunir les clients, les auditeurs, les membres du Comité d'accréditation et l'équipe OLAS. Le contenu des présentations de cet événement est disponible sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accréditation-notification/accréditation/JCA-2018.html>

Cette année, avec la publication de la norme ISO/IEC 17025: 2017 relative à l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnages, l'OLAS a organisé des formations destinées à son personnel, aux membres du CA, aux laboratoires concernés ainsi qu'aux auditeurs et experts actifs dans le domaine. Ceci pour accompagner la période de transition de cette nouvelle version de la norme.



6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS

Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et de certification de produit et de systèmes de management depuis le 18 avril 2012.

Ainsi, les produits et services exportés sur les marchés étrangers par les organismes qu'il accrédite bénéficient eux aussi de cette reconnaissance mutuelle. Les résultats, les rapports ou certificats qui leurs sont associés sont acceptés par tous les États signataires des mêmes accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/reconnaissance-mutuelle.html>

En 2018, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- EA Laboratory Committee;
- IAF/ILAC General Assembly.

L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2018, l'OLAS a assuré le suivi des travaux dans les deux groupes de travail de l'ISO/CASCO et du TC 212 dans lesquels il est inscrit.

Suite à une consultation pour la révision de la norme ISO 15189, réalisée courant 2017, le TC 212 a démarré cette année les travaux de révision de la norme ISO 15189.

6.4. La désignation des organismes notifiés

L'OLAS, en tant qu'autorité de désignation selon l'article 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, est en charge de la notification ainsi que la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation. Il est responsable de la mise à jour les informations publiées sur la base de données NANDO de la Commission Européenne.

Fin 2018, les six organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Luxembourg ont réussi à maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés dans la base de données NANDO:



http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/index.cfm?fuseaction=country.notifiedbody&country_id=442

6.5. Promotion de l'accréditation

Pour renforcer le volet communication dans le domaine de l'accréditation, l'OLAS a publié une newsletter (en février 2018) qui est disponible sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/periodiques/newsletter-olas-fevrier-2018/newsletter-olas-fevrier-2018.html>

L'OLAS a également publié deux "Newsletter Auditor's special" (en juin et en novembre 2018) destinées à ses auditeurs et experts. Par ce moyen, l'OLAS s'assure qu'ils ont connaissance de toutes les modifications importantes de son système d'accréditation qui pourraient avoir un impact sur la réalisation des audits. Ces newsletters sont disponibles sur le portail qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/accreditation/formations-olas.html>

L'OLAS publie un article sur un tout nouvel organisme accrédité sur le portail qualité, sous la rubrique "actualités":

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites.html>



7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)

7.1. Service de Métrologie Légale

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, le Service de Métrologie Légale a pour principales missions d'organiser et d'exécuter les contrôles métrologiques et les vérifications en rapport avec les instruments de mesure réglementés et les préemballages. Par ailleurs, il réalise la surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés et veille à une application correcte et uniforme des unités de mesure légales dans le circuit économique.

Le Service de Métrologie Légale, créé par la loi du 21 août 1816, a fêté ses 200 ans le 29 novembre 2016 au Technoport à Belval en présence de Monsieur le Ministre de l'Économie Etienne Schneider et de nombreux invités du monde industriel et économique.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale.html>

7.1.1. Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE

Le Service de Métrologie Légale a la qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) dans le cadre de la directive 2014/31/UE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Dès lors, il est habilité à procéder aux opérations de vérification de la conformité au type sur la base de la vérification du produit et établir des certificats de conformité pour des instruments de pesage neufs, tels que bascules industrielles et ponts bascules pour camions, destinés à être mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

Comme l'année précédente, le nombre d'installations de pesage neufs présentées en 2018 à la vérification de la conformité reste à un niveau faible. Deux ponts bascules et deux bascules industrielles ont reçu la vérification de la conformité au type par le Service de Métrologie Légale. A noter que le Service de Métrologie Légale dispose de ses propres poids indispensables pour réaliser les essais métrologiques.

<i>Année</i>	<i>Nombre de vérifications de la conformité au type</i>
2008	47
2009	86
2010	99
2011	55
2012	12
2013	25
2014	6
2015	6
2016	2
2017	6
2018	4



7.1.2. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

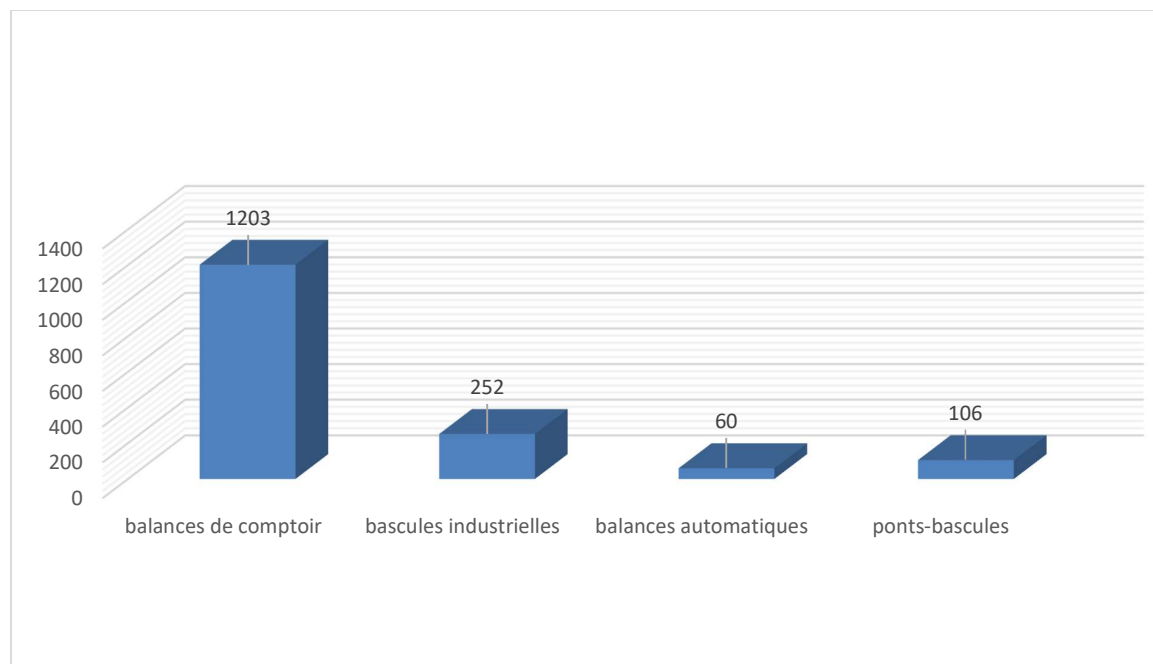
Le Service de Métrologie Légale procède à des tournées annuelles de vérification périodique, qui sont arrêtées par le Ministre de l'Économie.

Ce règlement ministériel désigne chaque année les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique ainsi que les dates et la durée des séances de vérification pour les instruments de mesure.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale/instruments-soumis-contrôle/tournees-verifications.html>

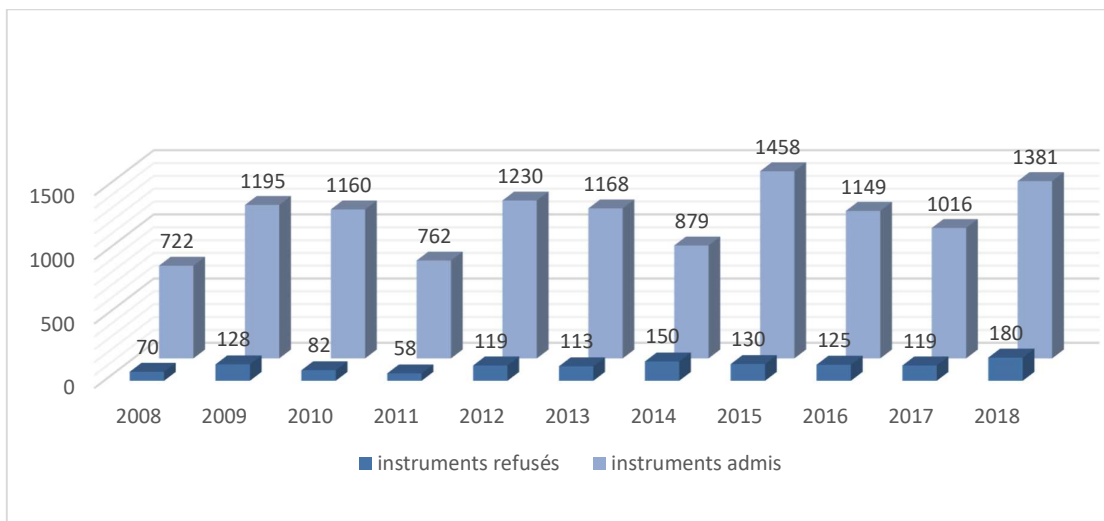
La tournée de vérification périodique de l'année 2018, visait principalement les communes du Sud du Grand-Duché ainsi que quelques communes de la région de l'Est du pays. Ces communes (Echternach et communes voisines) ont été ajoutées à la fin de la tournée 2018, bien que leurs instruments auraient dû être soumis à la vérification périodique qu'en début de la tournée 2019, mais il s'est avéré utile de répartir la charge de travail d'une manière plus uniforme sur les trois années qui sont nécessaires pour vérifier la totalité des instruments de mesure du territoire du Grand-Duché. Déjà appliqué pour la tournée 2017, la nouvelle distribution des communes a eu comme conséquence que le nombre de distributeurs routiers vérifiés pour l'année 2017 a augmenté considérablement (912 unités) et pour 2018 il a diminué de 438 unités, effets prévus et souhaités. Si tout se passe comme prévu, le nombre de distributeurs routiers qui seront vérifiés en 2019 diminuera, de manière à ce que chaque année pratiquement le même nombre de distributeurs routiers seront soumis à la vérification périodique.

En ce qui concerne la vérification périodique des instruments de pesage en usage en 2018, le Service de Métrologie Légale a vérifié 1203 balances de comptoir, 252 bascules industrielles, 60 balances à fonctionnement automatique et 106 ponts-basculés pour camions.





Année	Nombre d'instruments de pesage vérifiés	Taux de refus
2008	722	9,7%
2009	1.195	10,7%
2010	1.160	7,1%
2011	762	7,6%
2012	1.230	9,7%
2013	1.168	9,7%
2014	879	17,1%
2015	1.458	8,9%
2016	1.149	10,9%
2017	1.135	10,5%
2018	1.561	11,5%

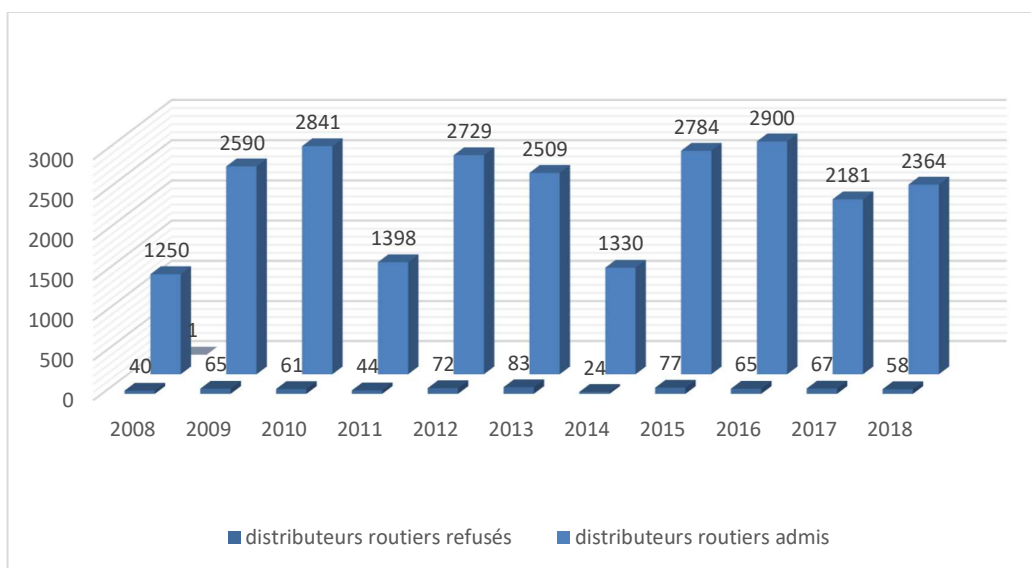


Source: Ministère de l'Économie – ILNAS



En ce qui concerne la vérification des distributeurs routiers de carburants en service:

<i>Année</i>	<i>Nombre de distributeurs vérifiés</i>	<i>Taux de refus</i>
2008	1.290	3,1%
2009	2.655	2,4%
2010	2.902	2,1%
2011	1.442	3,1%
2012	2.801	2,6%
2013	2.592	3,2%
2014	1.354	1,8%
2015	2.861	2,7%
2016	2.965	1,6%
2017	2.266	2,9%
2018	2.422	1,7%



Source: Ministère de l'Économie – ILNAS



En ce qui concerne la vérification des ensembles de mesurage montés sur camions citernes destinés à la livraison des combustibles liquides ou pour la livraison de lait:

<i>Année</i>	<i>Nombre d'instruments vérifiés</i>
2008	36
2009	95
2010	41
2011	22
2012	56
2013	31
2014	20
2015	46
2016	37
2017	14
2018	52

A la demande d'administrations communales, 25 compteurs d'eau domestiques ont été vérifiés, dont 5 compteurs n'ont point répondu aux erreurs maximales tolérées en service.

7.1.3. Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de Métrologie Légale

Depuis le 27 avril 2015 le Service de Métrologie Légale, précédemment accrédité par le BELAC, est accrédité par l'OLAS selon la norme "ISO/CEI 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection". Un audit de surveillance organisé le 14 février 2018 a confirmé le maintien de l'accréditation.

La reconnaissance délivrée par cette accréditation couvre non seulement le système de management de l'organisme, mais également l'impartialité et l'indépendance de l'organisme ainsi que les compétences techniques du personnel et la conformité des installations et équipements et procédures d'inspection.

A présent, le respect des exigences de la norme ISO/CEI 17020 garantit la fiabilité des inspections réalisées dans le cadre de la vérification de la conformité au type et de la vérification ultérieure des instruments de pesage (directive 2014/31/UE) ainsi que la vérification ultérieure des ensembles de mesurage routiers (directive 2014/32/UE).

<https://portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/ilnas/olas.html>

Chaque année un audit interne selon ISO/CEI 17020 est réalisé par un cabinet d'audit externe compétent et indépendant, et celui de 2018 s'est tenu le 11 décembre.



7.1.4. Activité au niveau européen et international du Service de Métrologie Légale

En 2018, les agents du Service de Métrologie Légale ont activement participé à une réunion du groupe de travail "instruments de mesure" auprès de la Commission européenne à Bruxelles.

<http://www.welmec.org/>

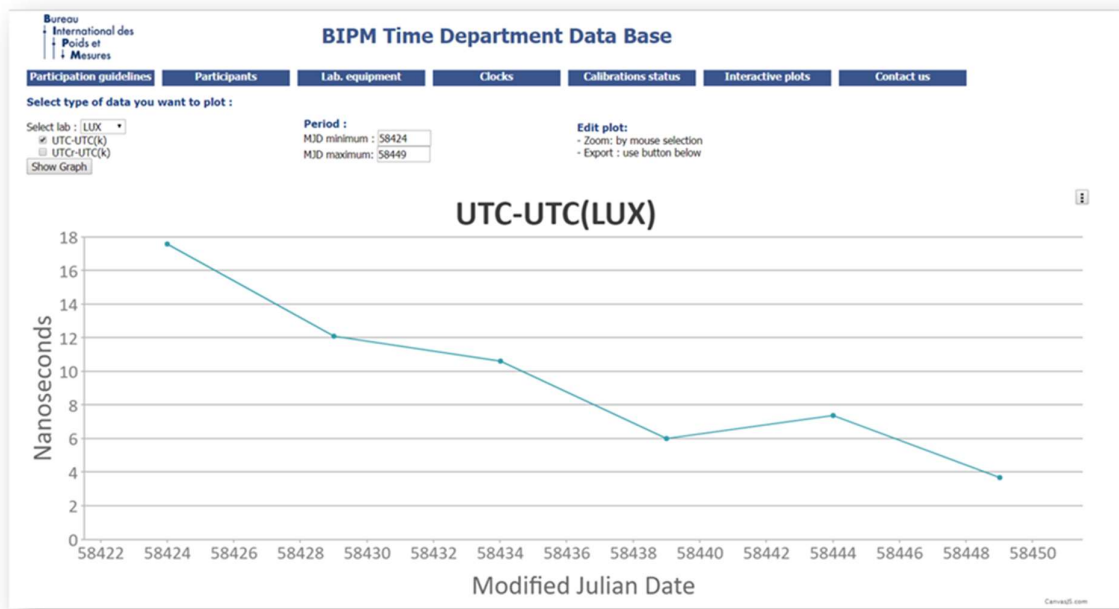
<https://www.oiml.org/fr>

7.2. La métrologie industrielle et scientifique

La métrologie industrielle est une composante indispensable de toutes les infrastructures de qualité des pays industrialisés. Elle vise en premier à fournir un raccordement nécessaire au système international d'unités (SI) pour tous les instruments de mesure utilisés dans tous les secteurs de l'économie. Ce raccordement, qui apporte la reconnaissance mutuelle internationale des mesures réalisées dans les pays s'insère dans un système mondial régi par un traité diplomatique: Le Traité de la Convention du Mètre, dont le Bureau international des Poids et Mesures est le garant. La métrologie scientifique est consacrée à la recherche et au développement des unités fondamentales, de leur matérialisation et de leur dissémination, ainsi qu'à toute l'instrumentation de mesure dont notre société a besoin.

Grâce au support du département de métrologie de l'ANEC GIE, le BLM a pu poursuivre ses activités de développement dans le domaine de la métrologie industrielle et scientifique, conformément à la mise en œuvre de la stratégie nationale de métrologie, approuvée par le ministre en 2015.

7.2.1. Domaine du temps / fréquences



Source: <ftp://ftp2.bipm.org/pub/tai/Circular-T/cirhtml/cirt.371.html>



Depuis fin 2018, le BLM fait partie des laboratoires des 85 pays qui réalisent le temps atomique international (TAI) et le temps universel coordonné (UTC), l'heure de référence internationale.

La mise au point et l'installation de l'infrastructure pour la dissémination du temps UTC(LUX) sont en phase d'achèvement et les services de synchronisation des horloges professionnelles par protocole NTP seront proposés par le BLM début 2019.

L'horloge atomique et les équipements connexes, acquis en 2018 par le BLM, vont aussi permettre de proposer prochainement de nouveaux services dans le domaine des fréquences tels que l'étalonnage des instruments suivants:

- oscillateurs Rubidium,
- oscillateurs à quartz et divers, bases de temps,
- générateurs de signaux BF et HF,
- oscilloscopes,
- fréquencemètres,
- analyseurs de spectre,
- compteurs et minuterie électronique,
- rapport d'étalonnage avec détermination de variance d'Allan,
- détermination du bruit de phase,
- détermination de la dérive de phase,
- détermination de la dérive en fréquence, etc.

Utile à un très large secteur de l'économie qui couvre des domaines tels que:

- les télécommunications,
- les industries,
- les laboratoires de mesures d'essais,
- laboratoires d'étalonnages,
- laboratoires d'analyses médicales,
- universités,
- sciences,
- instituts de recherche, etc.

Le BLM a déjà réalisé un étalonnage de l'horloge au Rubidium du gravimètre absolu du laboratoire de géophysique de l'Université du Luxembourg (LGUL). Cet étalonnage devait jusqu'ici être réalisé aux Etats-Unis.



7.2.2. Métrologie des masses et du pesage



Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

L'installation du laboratoire des masses a aussi débutée en fin d'année dans des laboratoires provisoires, mis à disposition fin 2018 à Capellen. Le démarrage des activités d'étalonnages des masses est prévu en 2019 pour des étalonnages couvrant une gamme de 1 mg à 20 kg, dans les classes E1 (la plus précise), E2, et F1, ainsi que l'étalonnage des balances de précision (classe I), pour le secteur pharmaceutique, les laboratoires d'analyses, les métaux précieux, ou toute autre activité du pesage de précision nécessitant un raccordement aux unités du système international.

7.2.3. Températures et grandeurs électriques

Le BLM proposera ultérieurement des services d'étalonnages et de vérification garantissant le raccordement dans le domaine des températures et des grandeurs électriques. Ces services sont actuellement en cours de développement.

7.2.4. Activités diverses

Voici un bref résumé des autres actions menées en 2018:

- Suivi des activités du Laboratoire de gravimétrie de l'Université du Luxembourg en tant qu'institut désigné;



- Conduite de discussions avec d'autres organismes potentiellement aptes à représenter certains domaines de la métrologie nationale;
- Poursuite de la réalisation des formations en métrologie et préparation de nouvelles formations en métrologie;
- Représentation du Luxembourg à l'assemblée générale d'Euramet et à son Comité technique qualité (TCQ);
- Participation à la 26^e Conférence générale des Poids et Mesure (CGPM) ;
- Poursuite du développement et de la mise en place du système de management de la qualité du BLM selon la norme ISO/IEC 17025;
- Publication d'actualités sur le Portail Qualité et envoi de Newsletters sur la métrologie.



Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

Le détail de tous ces points et les résultats complets de l'année 2018 du GIE ANEC-Métrologie sont consultables dans son rapport d'activité, publié sur le Portail Qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications.html>



Abréviations, Acronymes	
ADCO	Administrative coopération
AISBL	Association européenne sans but lucratif
ANEC	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
ATEX	Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres
BELAC	Organisme belge d'accréditation
BLM	Bureau luxembourgeois de métrologie
BIPM	Bureau international des Poids et Mesures
BnL	Bibliothèque nationale de Luxembourg
CA	Comité d'accréditation OLAS
CE	Commission européenne
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CPR	Construction Products Regulation
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
DBA	Département budget et administration
DIN	Deutsches Institut für Normung
DG	Direction générale
DLT	Distributed Ledger Technologies
DNA	Document national d'application
EA	European co-operation for accreditation
ECISS	European committee for iron and steel standardization
ECDSM	Base de données nationale de la surveillance du marché
eIDAS	Electronic identification, authentication and trust services: règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abolissant la Directive 1999/93/EC
EMC	Electromagnetic compatibility
ENISA	Agence européenne de "cyber-sécurité"
EPI	Équipement de protection individuelle
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
EURAMET	European Association of National Metrology Institutes
FESA	Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures
GAD	Gas Appliances Directive
GPSD	Directive sécurité générale de produits
AI	Intelligence Artificielle
IAF	International accreditation forum
ICSMS	Information and communication system for market surveillance
ICT	Information and communication technologies
IEC	Commission électrotechnique internationale
ILAC	International laboratory accreditation cooperation



ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
IMP	Expert group on the International Market for Products
INAP	Institut national d'administration publique
IoT	Internet of Things
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	International organization for standardization / Committee on conformity assessment
ISO/IEC	Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale
ITU	Union Internationale des Télécommunications
JIS	Joint Initiative for Standardization
JTC1	Joint technical committee 1
LIFT	Directive relative aux ascenseurs
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LVD	Low voltage directive
MD	Directive machines
MED	Marine Equipment directive
MSG	Market Surveillance Group
NANDO	New approach notified and designated organizations
NSAI	National Standards Authority of Ireland
NTP	Network Time Protocol
OIML	Organisation Internationale de Métrologie Légale
OLAS	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance
OLN	Organisme luxembourgeois de normalisation
PA	Articles pyrotechniques
PED	Equipements sous pression
PKI	Public key infrastructure
PROSAFE	Nonprofit professional organisation for market surveillance authorities and officers from throughout the EEA
PSCQ	Prestataires de services de confiance qualifiés
PSDC	Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation
R&TTE	Radio equipment and telecommunications terminal equipment and the mutual recognition of their conformity
RAPEX	Community rapid information system
RCD	Recreational craft directive
RED	Radio equipment directive
SBS	Small Business Standards
SC	Sub Committee
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SnT	Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance
TAI	Temps atomique international
TC	Technical committee
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOYS	Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans
TPED	Equipements sous pression transportables
UTC	Temps Universel Coordonné



WELMEC WG	European cooperation in legal metrology Working Group
--------------	--